

Chapitre VII :
Illusions et réalités
d'une réforme culturelle laïque

I - NOUVELLES NORMES POUR LES LAÏCS

La normalisation linguistique et culturelle a revêtu pour les fidèles un double aspect. D'un côté, il leur a été demandé de tenir un rôle actif : ils devaient connaître, comprendre et réciter les prières. De l'autre, ils avaient à se contenter d'un rôle passif, en écoutant avec attention les homélies, les *Vies*, les prières de la messe et les lectures scripturaires, tous textes que les lettrés récrivaient à leur intention.

Prière et chant collectifs

L'*Admonitio* de 789 demandait que l'ensemble des fidèles chantât le *Gloria Patri* "avec toute la dignité requise" et que le célébrant fût accompagné par "le peuple de Dieu" pour chanter en chœur le *Sanctus*¹. Arn de Salzbourg recommandait, dans les statuts qu'il promulgua au tournant du siècle, que le peuple fût preuve d'humilité et de dévotion, "qu'il respectât une tenue vestimentaire sobre, s'abstînt des chants séducteurs et des manifestations joyeuses propres aux laïcs, pour s'avancer en récitant des litanies, qu'il apprît à clamer le *Kyrie eleison*, non pas comme cela avait été le cas jusqu'à présent, en l'écorchant, mais mieux²". Arn était doué d'un regard

1. c. 70 : "Et ut Gloria Patri cum omni honore apud omnes cantetur ; et ipse sacerdos cum sanctis angelis et populo Dei communi uoce Sanctus decantet". Sur la récitation et le chant du *Gloria*, J.A. JUNGSMANN, *Missarum solemnia*, t. 2, p. 103-118. Tout le peuple chantait-il tout le texte ? Voir p. 117, la n. 59 (Amalaire). G. NICKL, *Der Anteil des Volkes*, p. 21, semble suggérer que la participation des fidèles était très réduite, mais son argumentation est rapide. On voit mal pourquoi, si l'ensemble des fidèles n'était pas invité à répéter le texte en son entier, il aurait été nécessaire d'ajouter des injonctions si énergiques. Notons l'emploi gallo-roman de la préposition *apud* ("par").

2. *Statuta Salisburgensis* (799/800), c. 34 : "Vt omnis populus honorifice et cum omni supplicationibus deuotione humiliter et cum

aigu et d'une oreille attentive. Grâce à lui, nous sommes certains qu'il s'agit là non du "peuple des moines", mais bien des laïcs de la cité. Parmi eux se trouvaient des *potentes* (la tenue de gala qu'ils aiment arborer en est un indice) et des *humiles* (leurs chants et leurs danses le prouvent). Arn exige de ce peuple une participation active à la liturgie : non seulement il doit corriger sa tenue et son comportement, mais il doit faire entendre sa voix pour répondre à l'officiant. On est frappé que le qualificatif employé par Arn soit *rustice* : les laïcs chantent comme des illettrés. Il leur est demandé d'imiter la prononciation des chantres. Les locuteurs germanophones de la cité avaient certainement des difficultés à produire les sons attendus par Arn³. Ce dernier, en digne ami intime d'Alcuin, cherchait ainsi à conférer aux cérémonies publiques tout l'éclat désiré.

Prières individuelles

Le chant est une manifestation collective. Les canons insistent sur l'instruction individuelle. En 802, un *Capitulaire* spécial, destiné aux *missi*, ordonnait que "tout le peuple chrétien sût par coeur le *Credo* et le *Pater*"⁴. Le *Capitulaire* général d'Aix, promulgué en Octobre 802, prescrivait un examen de contrôle pour les clercs et ajoutait qu'"on enquêtât aussi non seulement sur les convictions religieuses des ecclésiastiques, mais aussi sur la nourriture spirituelle des laïcs"⁵. Le même document rappelait "qu'absolument

reuerentia absque pretiosarum uestium ornatu uel etiam inlecebrosos cantico et luxu saeculari cum laetaniis procedant, et discant kyrieleyson clamare ut non tam rustice ut nunc usque sed melius discant".

3. Est-il exclu qu'il y ait encore eu une colonie de romanophones suffisamment nombreuse dans le diocèse de Salzbourg ? Pierre Riché (*Les Carolingiens*, p. 136), croit en leur présence (mais ne se fonde-t-il pas sur ce texte ?). D'importants îlots romans ont longtemps subsisté en territoire germanique (L. MUSSET, *Les invasions*, t. 1, p. 174-175). Notons que la pointe extrême de la romanité depuis le Sud, aujourd'hui encore, est dans ces territoires représentés par le romanche qui remonte dans les vallées alpines (cf. S. POP, *La dialectologie*, t. 1, p. 471, planche 38 et p. 619-620) ; Salzbourg (*Iuuuam*) antique était située nettement à l'intérieur du *limes*, en Norique. Cette province n'a été évacuée qu'en 488 (et sans doute incomplètement). Le christianisme a été vigoureusement répandu au V^e siècle par l'apôtre du Norique, saint Séverin (cela signifiait un renforcement de la romanité). On comprend que la latinité ait pu y rester vivante et ne se réduire que progressivement. Il pouvait donc persister des coulées romanes importantes dans le prolongement des Alpes Dolomitiques.

4. *Capitulare missorum* (802), c. 30 : "Vt omnis populus christianus fidem catholicam et dominicam orationem memoriter teneat".

5. *Capitulare generale Aquense* (Oct. 802), c. 1 : "Et non solum ecclesiasticorum dogma, sed etiam laicorum inuestigare iussa sunt nutrimenta".

tous les chrétiens devaient apprendre le *Credo* et le *Pater*⁶". Ces recommandations n'étaient pas des ordres de pure forme, car les laïcs encouraient des sanctions : "Que nul ne présente au baptême un enfant ou un païen avant qu'il n'ait récité le *Credo* et le *Pater* au prêtre qui s'occupe de lui⁷". Dans une société où il était vital d'être intégré à l'Eglise, de telles menaces étaient graves. Un tel contrôle supposait une récitation obligatoire, à haute voix, des prières fondamentales.

Il fallait donc que les prêtres pussent enseigner correctement. Le faisceau de recommandations est tout à fait cohérent. Ces prescriptions, émises par le pouvoir central, étaient reprises à des échelons "régionaux". Un recueil d'instructions a été publié en 803 par un évêque (son nom n'a pas été transmis) afin de soumettre son diocèse à un examen religieux. Il s'y montre occupé à interroger ses prêtres directement. Puis il ajoute : "J'interroge aussi les laïcs : comment savent-ils leur propre loi ?⁸". Ce texte a été vraisemblablement rédigé par un évêque soucieux d'appliquer les décrets impériaux, et surtout, de prouver, en adressant à la chancellerie du palais copie de son questionnaire, qu'il appliquait réellement le programme⁹. L'intérêt particulier de cette interrogation, menée à la première personne, est de nous faire voir comment la communication orale était obligatoire entre clercs et laïcs, sans qu'on puisse y déceler une barrière sociale qui aurait limité les contacts entre lettés et illettrés.

Plus tard encore, pendant le règne de Charles, les laïcs reçoivent de nouveau l'ordre d'apprendre le *Credo* et le *Pater*. Le *Capitulaire des missi* insiste : "Que les comtes aussi, les centeniers et tous les autres nobles apprennent leur loi¹⁰". Les *missi* sont chargés de vérifier que les ordres envoyés par le passé ne sont pas restés lettre morte. Ne s'agit-il pas, dans le cas des *potentes*, de lois administratives plutôt que de la loi religieuse ? De toute manière, nous assistons de nouveau à un dialogue, mais cette fois entre laïcs. La législation impériale, relayée par les clercs et les laïcs puissants, mais aussi par les autres degrés de la hiérarchie, cherchait donc

6. *Ib.*, c. 14 : "Omnibus omnino christianis iubetur symbolum et dominicam orationem discere".

7. *Ib.*, c. 20 : "Vt nullus infantem uel alium ex paganis de fonte sacro suscipiat, antequam symbolum et orationem dominicam presbitero suo reddat". On attend sur ces textes les commentaires de J. CHELINI, dans sa thèse sur *La vie religieuse des laïcs à l'époque carolingienne* (soutenue en 1974 à Paris-X, et toujours à paraître).

8. *Capitularia examinationis generalis (Interrogationes examinationis)*, vers 803, c. 11 : "Laicos autem interrogo, quomodo legem ipsorum sciant uel intellegant".

9. Sur le caractère pratique et efficace de ces capitulaires ecclésiastiques, cf. P. BROMMER, *Bemerkungen*, p. 228-229.

10. *Capitulare missorum* (entre 802 et 813) ; cf. c. 3 : "Comites quoque et centenarii et ceteri nobiles uiri legem suam pleniter discant".

à obtenir des fidèles une participation active minimale à l'effort de renouveau liturgique.

Le Credo de Paulin d'Aquilée

La récitation des prières fondamentales était exigée en latin dans tout le royaume. Dans une lettre enthousiaste, adressée vers 798 au patriarche Paulin d'Aquilée¹¹, Alcuin le félicite d'avoir rédigé un texte *ne uarietur* du Credo et d'y avoir associé un commentaire : "Tu as réalisé une oeuvre qui sera utile au plus grand nombre, et qui était indispensable pour fixer la foi. Je souhaitais depuis longtemps et j'avais en effet très souvent conseillé à notre souverain de faire présenter sur un seul document le Credo accompagné d'un commentaire très clair, rédigé en un style très soigné, de le diffuser dans toutes les paroisses en chargeant les prêtres de le lire et de l'apprendre par coeur, de manière à ce que, même si ce Credo était énoncé par des langues diverses, une seule foi se fût entendre¹²". Les indications sur l'éclat de son style impliquent que c'était la lettre même du texte qui devait être lue et apprise, et non une traduction.

La référence aux "langues¹³", concerne les organes de la parole et, par métaphore, les individus qui expriment leur foi. Par chance, nous avons reçu, de la bouche même de Paulin, des explications qui éclairent la lettre d'Alcuin et confirment notre lecture. On y voit, ainsi, que le pouvoir central tente d'étendre ses réformes au niveau des couches populaires. Il les traite comme si, dans les dernières années du VIII^e siècle, la situation linguistique de l'Empire carolingien était demeurée inchangée depuis l'Empire Romain. En 796, à Frioul, près d'Aquilée, Paulin, à la suite du concile qui s'y était tenu, édicta des *Capitula*¹⁴. Il y recommande aux prêtres de vérifier que leurs ouailles savent et comprennent bien le sens profond du *Symbole de Nicée*. En cela, il répète les consignes données en *Francia*. Précisant ensuite ses soucis, il donne une sorte de guide pédagogique : "Mais, pour respecter l'interprétation canonique (des Pères du concile

11. Sur Paulin, M. Manitius, *GESCHICHTE*, p. 368-370 et DAG NORBERG, *L'oeuvre poétique de Paulin d'Aquilée*, Stockholm, 1979, p. 10-25.

12. *Ep.*, 139 : "Quam plurimis uero profuturum et pernecessarium fecisti opus in catholicae fidei taxatione, quod diu optavi, et saepius domno regi suasi, ut symbolum catholicae fidei planissimis sensibus et sermonibus luculentissimis in unam congereretur cartulam, et per singulas episcopaliū regiminū parrochias omnibus daretur praesbiteris legenda memoriaeque commendanda, quatenus licet lingua diuersa loqueretur, una tamen fides ubique resonaret".

13. Ce type d'expression prête parfois à confusion ; mais le contexte plaide en faveur de notre interprétation. Cf. aussi *infra*, n. 109 (Théodulphe).

14. *Concilium Foroiulense a Paulino Patriarcha Aquilensi celebratum* (796/797), in *MGH, Concilia aevi karolini*, t. 1, ed. A. WERMINGHOFF, Hanovre, 1908.

de Nicée), nous avons décidé de composer une explication des passages qui risquent d'être moins bien compris qu'il ne convient - eu égard aux exigences de la vérité - par les fidèles sans savoir ni instruction, et de confier <aux prêtres> le soin de l'exposer. Nous leur avons enjoint de la garder en mémoire et d'apprendre par coeur le texte même du symbole¹⁵".

Le sujet du verbe *retinere* n'est pas précisé. Dans la logique de notre lecture, il s'agit des prêtres : malgré l'ambition de Paulin, on le voit mal exiger des fidèles qu'ils apprennent le commentaire par coeur. Il reste une difficulté : on est surpris que les prêtres aient à étudier le *Credo*. Mais il s'agit de la nouvelle rédaction que vient d'établir le patriarche, et dont il confie la diffusion minutieuse aux membres du clergé. Ceux-ci reçurent des consignes draconiennes. Paulin répète en effet son ordre "d'apprendre par coeur avec application et sans faute le symbole et le commentaire", de manière à le réciter "en respectant la ponctuation et le sens sans omettre ni ajouter une seule lettre¹⁶". Les mots *distincte* et *sensatim*, comme les autres recommandations de Paulin, impliquent une vérification constante. L'archevêque ne transige pas avec la pureté de l'expression.

Dans ces conditions, les prêtres étaient invités à une rude discipline intellectuelle. Paulin ne laisse pas de place au laxisme ; mais, après diverses considérations, il prend à partie l'ensemble du peuple lui-même, sur un ton à la fois enthousiaste et comminatoire : "Que tout chrétien sache par coeur le *Credo* et le *Pater*, sans distinction d'âge, de sexe, de condition, femmes, jeunes, vieux, serfs, libres, enfants, couples mariés, jeunes filles nubiles¹⁷". La chrétienté d'Italie fait ainsi irruption sur la scène ecclésiale et elle est invitée à y faire retentir sa voix. Naturellement, ce peuple allait devoir répéter mot pour mot la leçon donnée par les prêtres ; pendant ces années difficiles où l'Eglise latine devait combattre à la fois l'hérésie adoptionniste (et d'autres tentations en Espagne¹⁸)

15. *Ib.*, p. 181 : "Sed iuxta eorum sensum ea fortasse, quae propter ueritatis compendium minus ut decet a simplicibus uel indoctis intelliguntur, exponendum decreuimus tradere ac memoria mandauimus eum ipsumque textum symboli retinere...". Le texte n'est pas très clair (Paulin n'avait pas le goût de la simplicité humble). Les adjectifs *simplices* et *indocti* ne sauraient désigner que le petit peuple des laïcs. Il faut donc sous-entendre un *sacerdotibus* comme datif de *tradere* (ou comme complément d'agent d'*exponendum*).

16. *Ib.*, p. 189 : "...ita ut ne unus quidem apex intermittatur uel augeatur, *distincte* et *sensatim* discendo memoria retinere".

17. *Ib.*, p. 189 : "Symbolum uero et orationem dominicam omnis christianus memoriter sciat, omnis aetas, omnis sexus omnisque conditio, masculini, feminae, iuuenes, senes, serui, liberi, pueri, coniugati, inuptaeque puellae".

18. Nous pensons notamment à l'hérésie anthropomorphite représentée par Hostegise de Malaga et combattue par Samson de Cordoue au IX^e siècle (cf. *infra*, chap. VIII).

à l'Ouest, et l'iconoclasme à l'Est (malgré l'embellie survenue en 787), le contentement d'Alcuin se comprend¹⁹. L'unité de la foi lui paraissait être le résultat d'une ascèse linguistique pratiquée par toute la société chrétienne, invitée à mémoriser un énoncé latin précis : d'un tel effort, il ne mesurait peut-être pas tout à fait le prix élevé, même chez des locuteurs romanophones de l'Empire²⁰.

Instructions diocésaines de Théodulphe

Un autre des amis d'Alcuin, Théodulphe, venu de l'Espagne mozarabe, et devenu évêque d'Orléans, s'est chargé lui aussi de répercuter dans son diocèse les décisions royales²¹. Il a donc publié un recueil de *Chapitres à l'intention des prêtres de son diocèse*²². L'évêque y proclame ses exigences²³. Il recommande d'expliquer aux fidèles que le *Credo* contient les fondements de la foi, et il interdit l'accès aux sacrements à tout chrétien qui n'aura pas appris les prières fondamentales : il lui sera notamment impossible d'être parrain. Une seule exception est prévue, dans le cas de "ceux que leur âge empêche de parler"²⁴. Cette dernière phrase est importante. Elle souligne que Théodulphe ne voit d'autre obstacle à

19. C'est le point de vue de J.A. JUNGSMANN, *Missarum solemnia*, t. 2, p. 242-243.

20. A l'intention des peuples que les clercs jugeaient non "latinophones", des traductions types furent élaborées en suivant les modèles latins. Cf. pour les germanophones, F. MOSSE, *Manuel de l'allemand du Moyen Age*, p. 247 sqq. et p. 290 (*Le Pater Noster de Freisingen*). Les indications de J.A. Jungmann (*ib.*, p. 245, n. 67) concernent des périodes post-carolingiennes.

21. Sur Théodulphe, M. MANITIUS, *Geschichte*, p. 537-543 et les travaux de P. BROMMER, *Die bischöfliche Gesetzgebung Theodulfs von Orléans*, in *ZRKGKan*, t. 60, 1974, p. 1-120 ; *Die Rezeption der bischöflichen Kapitularia Theodulfs von Orléans*, in *ZRKGKan*, t. 61, 1975, p. 113-160 ; *Eine unbekannte Diözesansynode. Zu Rezeption Theodulfs von Orléans*, in *Archiv f. kath. Kirchenrecht*, t. 149, 1980, p. 467-487.

22. *Capitula ad presbyteros parrochiae suae*, PL, t. 105, c. 198 sqq. (cap. 22-46).

23. P. Brommer (*Die bischöfliche Gesetzgebung*, p. 57) souligne que Théodulphe est un de ceux qui comprit le mieux la nécessité d'appliquer l'*Admonitio* de 789 et qui se sont le plus intéressé à l'enseignement. L'attention minutieuse de Théodulphe explique sans doute le succès de son oeuvre, qui a été beaucoup copiée, avec des adaptations qui révèlent son efficacité (p. 58).

24. "Constitutum namque ut nullus chrismetur, neque baptizetur neque a lauacro frontis illius suscipiatur, neque coram episcopo ad confirmandum quemlibet teneat, nisi symbolum et orationem dominicam memoriter tenuerit, exceptis his quos ad loquendum aetas minime perduxit".

l'apprentissage de ces prières que la manque de discipline. Il suffirait donc aux fidèles, en âge de prendre la parole, de faire l'effort nécessaire pour mémoriser la lettre des oraisons.

Théodulphe ne fait aucun cas de la difficulté linguistique ; par là, son témoignage renforce celui de Paulin. Il est à juger à la lumière des instructions que nous avons vu l'Eglise remettre à ses missionnaires quand ils partaient pour s'adresser aux auditeurs dont la langue natale ne pouvait pas être le latin : ceux-là recevraient une prédication dans leur propre idiome, et auraient le droit de réciter les prières essentielles en traduction. A Orléans, il n'est pas question d'adopter la langue courante. Le rôle actif des fidèles est donc censé s'exercer dans un cadre latinophone. L'évêque - et cela accroît l'intérêt de ces documents - donne le texte même des formules complémentaires que devront réciter les baptisés²⁵. Ces prières n'étaient ni destinées à la seule élite des laïcs, ni limitées à des circonstances exceptionnelles : "Après ces travaux, et après avoir adoré son créateur unique, qu'il invoque les saints... Que ceux qui se trouvent près de la basilique, prient ainsi dans la basilique. Mais, celui qui est en route, ou qui pour une quelconque raison se trouve dans les bois ou dans les champs, que ce soit l'heure matinale ou l'heure vespérale qui le surprenne, qu'il prie ainsi, en sachant que Dieu est présent partout²⁶". Voyageurs et paysans ont ainsi l'obligation de se conformer à cette oeuvre de réforme à la fois linguistique et morale.

Censure, résistance et coercition du petit peuple

Ce devait certainement être une révolution pour la grande masse des sujets du royaume, et même pour une partie des *potentes*. Car la christianisation des terres romaines s'était enlisée depuis trois quarts de siècle. Les réformes initiales, entreprises sous les premiers carolingiens à la suite de ce relâchement, n'avaient eu ni cette ampleur, ni cette intensité. Il leur avait peut-être manqué aussi, pour exercer leur effet en profondeur, le supplément d'efficacité que confère le rayonnement personnel prestigieux des responsables ecclésiastiques. Le petit peuple des villes ou des campagnes n'avait plus connu depuis longtemps de pareils face-à-face avec des évêques et des prêtres dont les exigences morales, culturelles, cultuelles, avaient cru en un laps de temps si court que la mémoire des individus pouvait nourrir une certaine anxiété, sinon un refus obstiné. La foi, la conduite, mais aussi la parole du *uulgus* se sont trouvées brusquement soumises au crible d'une censure devenue plus active et

25. *Ib.*: "Qui plasmasti me, miserere mei. Deus propitius esto mihi peccatori. Deo gratias". Cf. P. BROMMER, *Die bischöfliche Gesetzgebung*, p. 88. Ces formules, très simples, sont écrites en langue traditionnelle, voire technique, sinon archaïsante (*esto*).

26. *Ib.*, 23 : "His actis et solo Deo creatore suo adorato, sanctos inuocet, ut pro se intercedere ad maiestatem diuinam dignentur... Haec faciant, quibus basilicae locus prope est, in basilica. Qui uero in itinere, aut pro qualibet occasione in siluis aut in agris est, ubicumque eum ipsa hora matutina uel uespertina inuenerit, sic faciat, sciens Deum ubique praesentem esse".

plus exigeante. La liturgie s'efforça également d'intégrer la foule des assistants à des rituels que les siècles précédents avaient ignorés²⁷. La masse des fidèles se trouva donc à la fois - physiquement et moralement - rapprochée et éloignée de ses guides : les contrastes, notamment linguistiques, devenaient d'autant plus perceptibles, que les illettrés trouvaient une place active dans les cérémonies²⁸.

Le temps où les prêtres eux-mêmes savaient mal leurs prières, où ils les récitaient sans se soucier de bien distinguer leur langue de celle de leurs ouailles, et où ils prêtaient une oreille d'autant plus indulgente qu'elle manquait fort de critères de discernement, ce temps-là était fini. Ou du moins, il devait, par principe, recevoir un terme décisif. Les chrétiens appelés à la perfection et les porte-paroles de cette exigence entrèrent en opposition, et parfois en conflit. Aux environs de 804, un *Capitulaire* réagit contre la résistance passive des sujets qui, après des lustres d'injonctions, ne s'avouaient pas encore convaincus et n'avaient pas encore obéi. Le ton change : "Que tous soient contraints de force à apprendre le *Credo*, le *Pater* et le signe de la croix. Quiconque aujourd'hui ne le sait pas par coeur, sera battu ou bien jeûnera jusqu'à ce qu'il puisse les réciter intégralement. Si jamais quelqu'un n'a pas voulu y consentir, qu'on nous l'adresse. Quant aux femmes, qu'elles soient contraintes par le fouet ou par le jeûne. Que nos *missi*, aidés par les évêques, veillent à l'exécution et que les comtes portent de leur côté aide aux évêques, s'ils veulent avoir notre faveur²⁹". La sévérité devient violence. Même Augustin et Ambroise ont rarement montré tant de rigueur à l'égard de leurs propres fidèles.

L'affaire des parrains de Liège

27. Comme l'a montré le travail de C. HEITZ, *Recherches sur les rapports*, p. 77 sqq. (*La liturgie pascale à saint Riquier*) et p. 175 sqq.: "La première phase de la liturgie carolingienne nous voit en présence d'une liturgie de ' masses '".

28. *Ib.*, p. 176. C'est dans la seconde moitié du IX^e siècle que se rétracte ce mouvement et que se développe au contraire une liturgie pratiquée "par délégation", où "l'acteur devient spectateur, la représentation liturgique échoit à quelques-uns plus spécialement préparés à cette tâche". Nous parlerions volontiers, quant à nous, de spécialisation linguistique, puisque c'est après la constatation du divorce irrémédiable entre la langue liturgique et la langue commune que se produisit ce renversement, conséquence et indice d'un échec de la réforme collective du langage.

29. "Symbolum et orationem dominicam uel signaculum omnes discere constringantur. Et si quis ea nunc non teneat, aut uapulet aut ieiuniat de omni potu excepto aqua usque dum haec pleniter ualeat tenere. Et qui ista consentire noluerit, ad nostram praesentiam dirigatur. Feminae uero aut flagellis aut ieiuniis constringantur. Quod missi nostri cum episcopis praeuideant ut ita perficiatur. Et comites similiter adiuuent episcopos, si gratiam nostram uelint habere, ad hoc constringere populum, ut ita discant".

Ces ordres furent-ils jamais exécutés ? La menace exprimée indique de toute manière l'acuité des conflits. Charles lui-même n'a pas eu recours à des moyens brutaux de coercition, quand il eut l'occasion de juger en personne l'instruction religieuse de ses sujets dans l'extrême nord de la *Romania*. Il écrivit peu après 800, à l'évêque de Liège Gerbaud, une longue lettre chargée d'avertissements et de reproches³⁰. Il y rappelle les décisions conciliaires : évêques et prêtres doivent apprendre par coeur au moins le *Credo* et le *Pater*, de manière à pouvoir les réciter³¹. Charles insiste sur l'interdiction, qui est faite à quiconque, de pouvoir être parrain ou marraine, s'il ne satisfait pas à cette obligation³². Or, il a pu vérifier qu'on n'en avait pas tenu compte dans le diocèse de Liège.

Il était venu (à Liège même ?) assister à la messe et aux différentes cérémonies en l'honneur de "l'apparition du Seigneur". Alors, explique le souverain, "il s'est trouvé là de nombreuses personnes qui voulaient porter des enfants sur les fonts baptismaux. Nous avons donné l'ordre de leur faire passer un examen approfondi et complet, un par un. La plupart n'avaient aucune prière en mémoire. Ils s'en trouvèrent rouges de confusion³³". Dans cet évêché, pourtant puissant et assez proche des lieux du pouvoir (Charles résidait désormais de préférence dans son palais d'Aix), les ordres donnés par les capitulaires n'étaient donc pas vraiment appliqués. Il a fallu la présence directe des plus hauts personnages de l'Empire pour que l'examen requis ait lieu dans les conditions prévues.

Qui était responsable de ces négligences ? Gerbaud, mis en cause par le souverain, adressa par la suite une lettre comminatoire à ses

30. *MGH, Leg., 2, Cap. reg. franc., t. 1, p. 241-242.*

31. Liège est en terre romane ; cf. S. POP, *La dialectologie*, t. 1, p. 57.

32. "Bene igitur recordari credimus sanctitati tuae qualiter saepius in conuentu et concilio nostro monuimus de praedicatione in sancta Dei ecclesia ut unusquisque uestrum secundum sanctorum canonum auctoritatem et praedicare et docere deberet : primo omnium de fide catholica ut et qui amplius capere non ualuisset, tantummodo orationem dominicam et symbolum fidei catholicae sicut apostoli docuerunt, tenere et memoriter recitare potuisset. Et ut nullus de sacro fonte baptismatis aliquem suscipere praesumeret antequam in uestra aut ministrorum uestrorum sacri ordinis praesentia orationem dominicam et symbolum recitaret".

33. *Ib.*: "Multi fuerunt apud nos inuenti qui uolebant suscipere infantes de sacro fonte baptismatis. Quod iussimus singulariter et diligenter examinare et requirere si orationem dominicam et symbolum, ut supra diximus, scirent aut memoriter tenerent. Et plures fuerunt qui nulla exinde in memoria habebant. Quibus praecepimus abstinere ut antequam orationem et symbolum scirent et recitare potuissent, neque aliquem de sacro fonte baptismatis suscipere praesumerent. Et ualde erubescerent fuerunt ex hac re et spondere uolebant ut si, concessum eis fuisset, ad tempus hoc improprium a se potuissent auferre".

prêtres pour incriminer leur laisser-aller³⁴. Toute l'ambiguïté de la restauration carolingienne éclate ainsi dans le cas de la communication verticale. Le public est appelé à hausser son niveau d'instruction religieuse ; il est jugé à la fois indigne à cause de son ignorance, mais digne, aussi, d'acquérir un savoir. Il lui est reproché de mal connaître, tant dans leur fond religieux que dans leur forme linguistique, les formules chrétiennes : ces deux aspects, qui ont été traités, comme il se devait, de manière distincte dans le cas de fidèles allophones, font l'objet d'une considération et d'une mise en garde uniques dans le cas de baptisés qui vivent sur des terres traditionnellement latinophones. En somme, ce peuple chrétien est engagé dans la voie d'un rachat tout autant linguistique que culturel. Le succès dépend avant tout des médiateurs que sont les prêtres. On se persuadera sans peine que les uns comme les autres partageront la même crainte devant les menaces proférées par leur évêque, et le même effroi devant la tâche qui leur était demandée. Tout se passe en effet comme si le clergé "moyen" n'avait pas encore eu la capacité culturelle et intellectuelle d'amener la masse des fidèles à jouer le rôle actif qui était attendu d'elle³⁵.

Commande d'une nouvelle Vita Richarii

De tels essais de normalisation produisent des bouleversements très importants aussi dans la vie des fidèles, si l'on considère les aspects plus passifs du rôle qu'ils étaient depuis toujours appelés à jouer, non plus comme acteurs et récitants, ou comme interlocuteurs, mais comme assistants et auditeurs : écouter les lectures des *Vies* de saints patrons locaux, écouter les homélies prononcées pendant la messe. Alcuin s'est intéressé à plusieurs reprises à la réécriture des récits hagiographiques et nous a laissé des témoignages instructifs sur cette activité pastorale qui prit tant d'importance pendant les siècles de transition. Le plus riche concerne la *Vita Richarii*³⁶. A Pâques 800, Charles était venu célébrer la fête dans

34. *Ib.*, p. 242. Cette lettre mérite une étude linguistique. Elle est notamment calquée sur un phrasé roman dont voici quelques exemples : "Domnus noster imperator existimat nostram esse negligentiam ut non annuntiemus pleniter de oratione dominica ut sciant. Et domno nostro dictum est quia nostra pigritia sit". Gerbaud insiste sur le caractère oral de la récitation: *symbolum ore proferre*.

35. Les ecclésiastiques liégeois semblent même avoir volontairement omis d'interroger les futurs parrains : ils savaient à quoi s'en tenir sur les limites de leurs diocésains, et ont choisi de préserver les facilités de l'ancien usage contre les rigueurs de la nouvelle norme. Cette résistance passive préparait, à notre avis, le passage à une prise de conscience claire du problème linguistique. Les sommations dont ces prêtres de mauvaise volonté ont fait répétitivement l'objet ont dû finir, par effet d'écho, par remonter jusqu'à la source juridique de ces injonctions : lettrés et prélats de la cour.

36. *Vita Richarii confessoris centulensis*, MGH, SRM, t. 4, p. 381-401 (ed. B. KRUSCH).

l'abbaye de Saint-Riquier. Angilbert en était l'abbé et il y avait entrepris d'importantes transformations : il construisait une nouvelle église aux proportions grandioses et au plan nouveau ; il mettait en place une nouvelle liturgie, à la fois plus solennelle et plus exigeante pour les fidèles³⁷. Il manquait à cette restauration prestigieuse la collaboration d'un lettré qui traitât dignement la Vie du saint patron de l'abbaye, Riquier.

Alcuin, qui se trouvait dans la suite du souverain, fut ainsi sollicité, et il accepta, peut-être sur une intervention de Charles lui-même, puisqu'il lui adressa une lettre d'explications qui a un peu l'allure d'un compte-rendu de mission. Angilbert lui avait demandé, raconte Alcuin, "de corriger et d'embellir un texte narrant la Vie <de saint Riquier> en une langue simplette³⁸". L'abbé de Tours était ainsi invité à mettre en application les recommandations qu'il avait lui-même édictées pour hausser les textes de la liturgie à un niveau grammatical et stylistique digne de la gloire du confesseur et de son abbaye, mais aussi du prestige de la science ecclésiastique. Alcuin a-t-il reproduit les propres mots d'Angilbert? On est étonné de l'expression *cultius adnotare*³⁹.

Etant donné le contexte et la suite du récit, on admettra qu'*adnotare* est pris ici comme synonyme d'*emendare*⁴⁰. Cette dernière opération consiste à rendre un texte conforme à la norme grammaticale, *per grammaticam*⁴¹. Le verbe *adnotare* est donc pris ici dans un sens proprement philologique. *Cultius* est un terme rare dans le vocabulaire

37. C. HEITZ, *Recherches sur les rapports*, p. 21.

38. La lettre d'Alcuin est placée en introduction à la *Vita*, p. 389 de l'édition Krusch : "Orauerat meam paruitatem uenerabilis abbas Angilbertus quemdam libellum stilo simpliciori digestum de uita sanctissimi ac uere magnifici confessoris Richarii cultius adnotarem".

39. *Adnotare* n'était guère employé en latin classique au sens de corriger un texte (TLL, OLD). Il impliquait plutôt une opération de marquage et de tri. Sur son sens à époque tardive, cf. J. FONTAINE, *Isidore de Séville*, p. 768.

40. Alcuin semble précisément éviter d'employer ce terme technique, qui désigne la correction d'un manuscrit avant sa mise en circulation. Rappelons en ce sens quelques emplois significatifs : CIC., *Brutus*, 258 : "Fundamentum oratoris uides, locutionem emendatam et latinam" ; 261 : "Caesar consuetudinem uitiosam et corruptam pura et incorrupta consuetudine emendat" ; SERGIUS, *GLK*, t. 4, p. 484 : "Nam cum sit codex emendatus distinctione". L'*emendatio* correspond là au concept grec de *diorthosis*.

41. Cf. QUINT., *De inst. orat.*, 1, 5, 1 : "Iam cum oratio tres habeat uirtutes, ut emendata, ut dilucida, ut ornata sit, emendate loquendi regulam, quae grammaticis prior pars est, examinet". Cette référence est à rapprocher du texte (cité *supra*, ch. VI, n. 480) où Alcuin soulignait la supériorité d'une parole qui s'exprime *per grammaticam*.

d'Alcuin. Il s'oppose bien entendu à *stilo simpliciori* ; et leur sens s'éclaire là réciproquement : la langue seule du texte a paru fautive et de peu de valeur à Angilbert. Le comparatif modifie, en effet, en le dépréciant le sens de l'expression *sermo simplex* : ce registre de langue se trouve ainsi rejeté parce que le style dans lequel avait été composé la *Vita* ne se rapprochait pas suffisamment du *scholasticus modus*, des formes plus raffinées de l'expression écrite et orale, dont la missive à Baugulf recommandait l'usage. Cette attitude annonce celle d'Euloge qui, un demi-siècle plus tard, froncera les sourcils à la lecture du récit autobiographique composé par Georges, moine venu de Jérusalem chercher le martyr à Cordoue. Les qualifications données au récit et le sens de celles-ci sont semblables⁴².

Relever le niveau de la communication

Nous disposons donc là d'une indication explicite sur la volonté qu'eurent les *potentes*, au sein du clergé, de rehausser le niveau de la communication verticale. La suite du récit d'Alcuin conforte cette première conclusion. Il semble n'avoir accepté qu'à contre-cœur, étant peut-être pressé de retourner à Tours et jugeant sans doute que d'autres spécialistes pouvaient assumer la tâche. C'est alors qu'il se fit remettre, après quelques difficultés, un volumineux *codex* dont il trouve la langue "simple et peu correcte"⁴³. Il ne s'interroge pas sur les raisons pratiques si importantes qui avaient poussé les moines des générations précédentes à lire ce manuscrit aux fidèles. Il est frappant que, sans mettre en doute les arguments des membres de la communauté, il ignore le débat qui avait opposé chez eux la théorie puriste et la pratique pastorale. Il se met aussitôt au travail et dicte à un scribe une nouvelle version, à la fois longue et composée en un beau style, de la *Vita*, qu'il "offre comme une pierre précieuse pour orner la couronne de la sagesse chrétienne"⁴⁴.

La dédicace à Charles se termine ainsi sur une déclaration de raffinement littéraire : Alcuin renonce complètement aux choix stylistiques et linguistiques du rédacteur mérovingien. On en conclura que la teneur du message n'échappait pas encore complètement aux fidèles du diocèse quand on leur lisait la *Vita* précédente à haute voix, mais que la restauration alcuinienne risquait fort de compromettre cet équilibre. Elle refusait et rejetait, en effet, les compromis indispensables qui maintenaient ces liens fragiles de la

42. Cf. *infra*, chap. VIII : *sermo satis simplex*, dira Euloge.

43 . Ce *testimonium* concerne surtout la communication pré-carolingienne ; il a donc été analysé *supra*, chap. V. Nous y renvoyons pour une analyse plus détaillée sur la langue de la Vie mérovingienne. La qualification d'Alcuin, était, rappelons-le ici, *simplex et minus polita locutio*.

44. *Vita Richa.*, *ib.*: "Et nisi propria decipior inperitia, ueluti pretiosum obrizum uestrae prudentissimae sapientiae ad ornandum diadema christianae philosophiae fide humili deuotissime commendamus".

communication orale en latin⁴⁵. Par contre-coup, la disparition, dans la préface de la réécriture établie par Alcuin, du *topos* sur l'incapacité littéraire du rédacteur, nous conduit à souligner toute la valeur qu'il possède, convenablement traité, comme indicateur linguistique.

Le sens général des différences entre les versions mérovingienne et carolingienne, apparaît nettement. Alcuin a restauré naturellement l'orthographe classique, alors que la graphie de la rédaction précédente calquait assez souvent la langue parlée. Il a supprimé la majorité des romanismes manifestes, introduit de nombreuses disjonctions verbales, bâti des syntagmes lourds, étendu l'emploi d'une morphologie devenue alors archaïque, et s'est, en somme, volontiers enfermé dans un *stylus monachicus*⁴⁶. Cette transposition en une langue si recherchée qu'on y rencontre un hyperurbanisme⁴⁷, n'a pu que provoquer un obscurcissement de la communication, dans l'hypothèse du moins - probable, puisqu'Angilbert était là pour y veiller - où les moines auraient désormais respecté les instructions et lu la *Vita* recomposée par Alcuin, à la foule venue assister à la célébration du saint.

Amélioration de la Vita Vedasti

Alcuin récrivit également les *Vies de saint Vaast* et de *saint Willibrord*. Elles offrent des renseignements moins détaillés que la *Vita Richarii*, mais elles complètent et renforcent nos conclusions. Toujours au tournant du siècle, Alcuin dut répondre à une demande faite par Radon, abbé de Saint-Vaast d'Arras et rédiger une nouvelle version de la *Vie* du saint patron local⁴⁸. Il n'eut pas de surprises analogues à celles que lui avait valu la requête d'Angilbert, et il s'est apparemment contenté d'émonder rapidement la rédaction précédente : "Je me suis appliqué à corriger la *Vie de saint Vaast*.

45. Sa fragilité est soulignée par les arguments qu'avancent les moines pour justifier l'usage de la rédaction *rusticior* : là aussi, nous apprenons presque directement que corriger un texte le rend plus obscur aux oreilles des illettrés.

46. Ce *stylus monachicus* est une nouvelle forme de l'ancien *stylus scholasticus*. Nous ne pouvons exposer ici le détail de ces changements. Nous résumons d'après un dossier que nous avons préparé, dont une partie a été présentée en 1985 à l'*Atelier de philologie médiolatine* (aux Etude Augustiniennes, à Paris) et qui donnera, nous l'espérons, lieu à une publication (*Cultius adnotare*: les deux *Vies* de saint Riquier).

47. L'hyperurbanisme est un emploi incorrect de *sibi* pour *ei/illi* (par. 13).

48. La date de la rédaction (peu après 796), proposée en dernier lieu par I DEUG SU, *L'opera agiografica di Alcuino, La Vita Vedasti*, in *Studi Medievali, Serie terza*, t. 21, 2, 1980, p. 665-706, est vraisemblable.

Il te revient de louer ou de critiquer mon texte - et c'est également le rôle des frères, quels qu'ils soient⁴⁹". Il s'agit, de toute manière, une nouvelle fois, d'améliorer la latinité de l'oeuvre. Celle-ci n'est malheureusement pas arrivée jusqu'à nous et nous ne pouvons donc pas établir de comparaison. L'état du manuscrit ne paraît pas avoir inquiété Alcuin outre mesure ; il semble d'ailleurs que le niveau intellectuel des moines ait été meilleur qu'à Saint-Riquier. Alcuin tient là, en effet, compte du jugement que la communauté portera sur son oeuvre ; par la suite, il lui recommande de ne pas avoir une confiance excessive dans son propre savoir linguistique⁵⁰.

Cette mise en garde fait difficulté, car elle est ambiguë. Les moines avaient-ils une connaissance exceptionnelle qui les rendît fiers ? Dans ce cas, ce serait un témoignage à verser au dossier du naufrage général en *Romania* de la langue latine comme instrument de communication générale. Ou bien plutôt - et nous le croyons -, Alcuin veut-il dire que les moines ont un accès naturel à cette langue, mais que cela est insuffisant ? Ne faudrait-il pas mettre ici le doigt à la fois sur les illusions d'Alcuin, sur la confusion linguistique du huitième siècle, et sur la tension qui s'ensuivit ? Les moines d'Arras se seraient contentés, comme en bien d'autres monastères⁵¹, d'un à peu près que leur donnait leur compréhension de la Bible grâce à leur langue maternelle, les lectures répétitives des textes sacrés ayant conduit à une certaine acculturation les membres de la communauté dont la langue maternelle était protoromane. Cette situation aurait favorisé l'illusion acoustique et linguistique d'Alcuin. Dans ce cas, il opposerait les pays latins à ceux, comme le sien, où le latin était une langue apprise : les moines anglais étaient condamnés d'emblée à ne pas se contenter de leurs capacités naturelles.

Lecture aux pèlerins

La lettre d'introduction semble ne se soucier que des moines (*fratres*) et constitue une sorte de *regula* abrégée : la *Vita* était-elle donc destinée, à un moment ou à un autre, à une lecture publique, faite hors du strict cercle monacal, à l'intention de la foule des

49. *Vita s. Vedasti episcopi atrebatensis, Praef.*: "Vitam sancti Vedasti Patris uestri et intercessoris nostri emendare studui. Idcirco ad te maxime pertinent harum laus uel uituperatio litterarum. Vtinam tibi et fratribus, qualescumque sint, placeant". L'auteur devait reprendre la Vie rédigée par Jonas de Bobbio. A notre avis, l'*emendatio* ne fait référence - contrairement à ce que propose I DEUG SU, *L'opera*, p. 664 sqq. - qu'à la correction grammaticale. Les autres opérations (analysées par l'auteur) sont réelles, mais ne relèvent pas de ce vocabulaire très technique. Ce n'aura pas été la seule fois qu'un acte littéraire a été réalisé sans recevoir une désignation exprès.

50. *Ib.*,3 : "Fratres quoque hortare ut sanctas diligentissime legant Scripturas. Non confidant in linguae notitia sed in ueritatis intelligentia, ut possint contradicentibus ueritati resistere...".

51. L' *epistula de litteris colendis* a énergiquement condamné cette paresse linguistique : l'allusion faite ici par Alcuin reprend sans doute cette injonction.

laïcs ? On en douterait si ne venait d'abord à l'esprit que la fonction première des *Vies* en question était autant d'asseoir le prestige de l'abbaye sur le peuple des fidèles, grâce à la gloire de son saint patron, que d'exalter la fierté et de susciter la ferveur chez les membres de la communauté⁵². Ensuite, une brève recommandation fait bien apparaître fugitivement en scène la masse des laïcs : "Les jours de fête, quand le peuple vient à l'église, fais lui prêcher la parole de Dieu⁵³". La *Vie* elle-même ne révèle rien sur le public qu'elle vise.

Mais Alcuin a rédigé une brève homélie où nous trouverons les indications qui nous manquent. Il s'agit d'une *Exhortation à imiter les vertus de saint Vaast décrites en actes*⁵⁴. Son auteur l'a composée pour qu'elle soit lue par un moine à des fidèles laïcs, car il y désigne son public en ces termes : "Réjouissez-vous, mes très chers frères, dans le Seigneur, vous qui êtes venus là pour participer à l'anniversaire de saint Vaast. Ce saint, à la fête duquel vous êtes accourus en foule... Venons plus souvent en masse à l'église ; écoutons avec plus de zèle la parole divine⁵⁵". Il s'agit donc de la fête annuelle du saint (*solemnia, festa*⁵⁶), où le peuple de la région est venu en foule (*conuenire, concurrere*). Les recommandations sur l'assiduité et l'attention ne sauraient s'adresser qu'à des laïcs. Un certain nombre des autres injonctions rappellent d'ailleurs tout à fait celles que Césaire d'Arles lançait à ses auditeurs provençaux⁵⁷.

52. Ces aspects de l'hagiographie ont été étudiés, il y a peu, par F. GRAUS, *Volk, Herrscher und Heiliger* et tout récemment par P. BROWN, *The cult of the saints* - études qui suscitent des controverses.

53. *Ib.*, 3 : "Festiuis diebus ueniente ad ecclesiam populo, fac eis praedicari uerbum Dei".

54. *Adhortatio ad imitandas uirtutes sancti Vedasti in actis descriptas*, PL, t. 101, c. 678-681.

55. *Ib.*, 1 : "Gaudete, dilectissimi fratres in Domino, qui ad sanctissimi Patris et protectoris nostri, sancti scilicet Vedasti, solemnia conuenistis..."; 3 : "Iste sanctus ad cuius concurrere festa uoluistis... Frequentemus saepius ecclesiam Christi ; audiamus in ea diligentius uerba Dei".

56. Soulignons la présence comme synonyme du traditionnel *solemnia*, de *festa* ; ce substantif appartient à la langue parlée populaire ; il a été formé à partir du binôme *dies festa* par effacement du nom et par substantivation de l'adjectif. Alcuin a donc accueilli ce joli romanisme (qui n'apparaîtra qu'au onzième siècle sous sa forme ' moderne ' dans la chanson de Roland).

57. Y aurait-il une difficulté dans la présence de recommandations comme *nulla carnalis concupiscentia, nulla saularis ambitio* ? Mais Isidore recommandait bien aux laïcs de ne pas commettre le péché de fornication ; et Césaire exigeait la chasteté des célibataires (*Sermo* 43, 2-3). En outre, le fait de s'instruire les uns les autres en mémorisant collectivement le message dérive directement de la tradition césarienne (*qui doctrinae habet scientiam...*).

Or, cette parénèse nous apprend que la *Vita* était bien lue à cette foule de pèlerins : "Car nous avons entendu, tandis qu'avait lieu la lecture de la *Vie* de l'évêque aimé par Dieu, combien fut grande sa dévotion⁵⁸". Le texte rédigé par Alcuin devait donc sortir des murs du monastère et servir la pastorale en pays artésien. La foule venue pour entendre réciter la traditionnelle "geste" du saint patron d'Arras aurait donc découvert aux premiers jours du neuvième siècle une version qui différait de celle qu'elle écoutait depuis plus d'un siècle et demi. La nouvelle rédaction ne cherche nullement à s'adapter à cette communication verticale. Quantitativement et qualitativement, elle diffère beaucoup du récit de Jonas : on y rencontre de nombreux allongements et, à l'inverse, abrègements de plusieurs épisodes. L'ancienne narration n'était plus du tout reconnaissable par un public populaire habitué au déroulement et aux temps forts du récit traditionnel. Alcuin a dicté un récit assez recherché, destiné à un public de connaisseurs, où n'apparaissent que ça et là des énoncés qui imitent quelque peu le phrasé populaire, c'est-à-dire protoroman. C'est notamment le cas des passages où saint Vaast prend la parole directement. Alcuin semble avoir respecté l'héritage offert par ces fragments de texte où l'on reconnaît les caractères du *sermo simplex*. Ils pouvaient garantir quelques repères au public, en lui rappelant les paroles qu'il avait l'habitude d'entendre⁵⁹.

Prose et vers pour la Vita Willibrordi

Une préface de ton allègre introduit la *Vie de saint Willibrord*, évêque d'Utrecht⁶⁰. Alcuin y adresse à Beornrad (Béraud), alors archevêque de Sens (donc entre 792 et 797) une lettre dont la teneur et le ton rappellent la correspondance de Pline le Jeune⁶¹. Il y joue sur le thème de l'humilité affectée. Il est bien incapable de satisfaire les exigences littéraires du sujet à traiter aussi bien que celles du dédicataire, mais la charité lui interdit de garder le silence. On apprend ainsi que la qualité qui lui ferait défaut

58. *Ib.* : "Audimus itaque, cum Deo dilecti sacerdotis uita legeretur, quantam in omni bonitate habuit deuotionem".

59. Voyez en quels termes l'évêque Scoprilio s'adresse devant la foule au corps de saint Vaast, qui refuse de se laisser porter : "Heu mihi, o beatissime Pater ! Quid uis ut faciam, quoniam et dies in uesperum declinat et omnes qui ad tuas exsequias uenerunt ad propria iam remeare festinant ?". Remplacez *ut* par *quod/quia*, *omnes* par *toti*, *remeare* par *(re)uenire* et le phrasé roman de l'énoncé se laissera clairement reconnaître.

60. *Vita s. Willibrordi traiectensis episcopi*, in *MGH, SRM*, t. 7, 1, p. 113-141.

61. I DEUG SU, *L'opera agiografica di Alcuino, La Vita Willibrordi*, in *Studi medievali, serie terza*, t. 21, 1, 1980, p. 47-96. L'auteur propose, p. 61, les années 796/797 pour la rédaction, sans que ses arguments soient déterminants.

serait celle d'une "éloquence privilégiée"⁶². Le vieil adjectif qui qualifiait la première centurie "prérogative" appelée à voter au temps de la Rome antique désigne ainsi le niveau culturel dont est digne Béraud. Alcuin se plaint d'avoir dû rédiger ces *Vitae* au cours de veilles qui ne lui ont pas laissé le loisir de "les polir". L'archevêque est chargé, au cas où il serait mécontent des oeuvres proposées "de les racler à la pierre ponce"⁶³. Même alors qu'il force un peu son goût pour rédiger des textes utilitaires, le maître, quand l'occasion s'en présente, songe avant tout au prestige de la création.

Il s'est appuyé sur les récits de Bède dans son *Histoire ecclésiastique*, et il aura puisé, probablement aussi, aux sources orales; Béraud lui-même a vraisemblablement été un de ses informateurs⁶⁴. Alcuin lui adresse deux rédactions complémentaires: "J'ai composé deux petits livres: l'un allant au pas en langue prosaïque pour que, si ta sagesse l'en trouve digne, il pût être lu publiquement aux frères à l'église; l'autre courant allègrement sur le pied des Muses, pour n'être lu qu'entre savants comme vous dans le secret d'un cabinet"⁶⁵. Notre traduction souligne l'opposition qu'établit l'auteur entre les deux versions de la *Vita*: Alcuin laisse paraître un manque certain d'enthousiasme pour la rédaction en prose, dont il assume la tâche par obligation. Ses arrière-pensées rappellent les regrets de Fortunat, qui devait s'interdire à lui-même de jouer trop de son habileté d'écrivain, "de peur de n'être plus assez intelligible aux oreilles du public"⁶⁶. Mais ce souci de clarté pédagogique n'est ici même pas exprimé; Alcuin ne fait, là où, au contraire, on l'attendait précisément, aucune déclaration de rusticité, ne serait-ce qu'utilitaire. Tout le soin et le plaisir du maître d'York sont visiblement allés à son poème⁶⁷. Là, il peut s'exprimer dans la langue des savants (*scholastici*), inaccessible à la masse des fidèles venus écouter la lecture. Il ignore les éventuels problèmes d'adaptation

62. *Ib.*, *Prologus*: *praerogativae munere eloquentiae*.

63. *Ib.*: "Sed et omnia utrum digna memoria an pumice radenda feroci".

64. Béraud avait été le troisième abbé d'Echternach (en Luxembourg) après Willibrord lui-même. Cela explique son intérêt pour ce saint alors qu'il était désormais loin des terres frisonnes (Cf. I DEUG SU, *L'opera*, p. 48).

65. *Ib.*: "Duos digessi libellos, unum prosaico sermone gradientem, qui publice fratribus in ecclesia, si dignum tuae uideatur sapientiae, legi potuisset; alterum Pierio pede currentem, qui in secreto cubili, inter scholasticos tuos tantummodo ruminari debuisset".

66. Cf. *supra*, chap. I. FORTVN., *Vita Albini*, 4, 7-8 (MGH, AA, t. 4, 2): "Eligo rusticus agnosci per oboedientiam magis quam indeuotus effici per doctrinam, ut cuius fastidire poteritis eloquium, saltem adprobetis adfectum, et ne mihi uidelicet in hoc opere ad aures populi minus aliquid intelligibile proferatur".

67. MGH, PLMA, t. 1, p. 207-220.

littéraire à cet auditoire. Le seul critère objectif qu'il respecte consiste à employer la prose : là se borne apparemment son souci de la convenance (*decorum*), pourtant si minutieusement étudiée par son maître Grégoire.

Choix d'un lector de qualité

Le mot *fratres*, qui désigne les destinataires de la version en prose ne laissera pas place à hésitation ; il comprend, comme en de nombreuses autres occurrences, l'ensemble du peuple chrétien. La nature du public auquel était destinée la version en prose, est confirmée par une indication supplémentaire : "J'ai également ajouté au premier titre une homélie. Et j'aimerais bien qu'elle fût digne d'être prêchée au peuple par ta bouche vénérable⁶⁸". Alcuin semble laisser entendre qu'il s'est justement appliqué dans cette rédaction à user quand même un peu du *sermo simplex*, mais sans l'annoncer. Son style y prend par moments des allures relativement populaires, qui rappellent la tradition homilétique d'Augustin et de Césaire⁶⁹. L'homélie en l'honneur de la fête du saint devait compléter la *Vie* ; sa brièveté et sa simplicité devaient aider le public à mieux comprendre l'enseignement donné.

Tout dans notre texte indique bien que c'est le manuscrit de la *Vita* laissé par Alcuin qu'il souhaite voir directement lu à haute voix aux fidèles de Sens. L'expression *tuo uenerando ore* implique même une lecture de l'homélie par Béraud lui-même⁷⁰. Alcuin se réjouit à l'avance d'être écouté par le truchement de l'archevêque de Sens, qui lui aurait ainsi fait le grand honneur d'être son *lector* ; les précautions qu'il prend s'expliquent donc. Béraud, venu d'Echternach, appartenait à la mouvance de Boniface et de Willibrord, qui avaient engagé depuis longtemps un renouveau culturel et linguistique⁷¹. Il méritait quelque compliment. Le public de son diocèse eut, lui, à découvrir un nouveau saint par l'intermédiaire d'un récit transmis dans une langue et avec un style qui faisaient peu de concessions aux besoins de la communication verticale, et avec la prononciation d'un prélat lettré carolingien, qui risquait fort aussi de le dérouter.

68. *Prol.*: "Vnam quoque priori libello superaddidi homiliam, quae utinam digna esset tuo uenerando ore populo praedicari". Le titre de cette oeuvre est *Homilia de Natali s. Willibrordi archiepiscopi*.

69. Cette homélie serait, elle aussi, digne d'une étude comparative. Citons comme passage qui nous semble relever du *sermo simplex* la conclusion. Les phrases très simples y sont majoritaires. L'une peut se transposer sans effort en protoroman : "Et cognouimus qualem honorem postea habuit inter homines, sed melior est gloria, quam aeternaliter possidet inter angelos".

70. Alcuin ne désire-t-il pas s'assurer qu'elle sera énoncée avec un respect de la ponctuation (*distincte*), et une clarté (*clare*) plus grande grâce à son confrère que si le soin en était laissé à un simple *lector* ?

71. J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform*, p. 7 sqq.

Restauration de la prédication

Ecouter l'homélie dominicale offrait-il au public des fidèles, laïcs et illettrés, une voie d'accès plus facile vers l'éducation chrétienne ? Dans ce domaine aussi, le royaume, puis l'empire ont beaucoup légiféré et lancé de très nombreux avertissements, non seulement sur l'obligation de prêcher, mais aussi sur la manière de le faire. On y décèle une défiance réelle à l'égard du clergé moyen et bas. Les évêques doivent veiller à ce que les prêtres "prêchent conformément à la loi et à la dignité"⁷². Comment obtenir ce résultat ? La solution extrême plut à ce pouvoir en plein effort centralisateur : les prêtres furent invités à "apprendre des homélies correspondant aux fêtes pour instruire le peuple"⁷³. Que signifie apprendre (*discant*) ? Sans doute, non pas mémoriser au sens strict, mais se familiariser avec elles de manière à pouvoir les lire comme il convenait. Ce qui était un droit concédé aux prêtres du VI^e siècle devint une obligation impérative⁷⁴. S'agissait-il de répandre par tout l'Empire la parole ecclésiale en multipliant les prises de parole, ou de corriger une prédication hésitante dans le fond et dans la forme ?

Restauration linguistique de l'Écriture

La réponse est donnée par la lettre de présentation que fit rédiger Charles, en introduction au recueil d'homélies que composa sur son ordre Paul Diacre. Le souverain commence par rappeler qu'il a depuis toujours le souci d'"améliorer l'état de l'Église". Pour cette raison, il déplore encore une fois que "la négligence de ses prédécesseurs ait provoqué l'abolition presque complète de l'officine des lettres" et "il s'attache avec un soin vigilant à la remettre en état"⁷⁵. Charles invite donc chacun à suivre son exemple dans le

72. *Capitulare ecclesiasticum* de 789 (*Admonitio generalis*) *Vt recte et honeste praedicent*. Si le sens de *recte* est clair ("de manière orthodoxe"), il n'en va pas de même pour *honeste*. De quelle dignité s'agit-il ? Nous pensons pour notre part qu'il s'agit de dignité oratoire : le sermon doit être non seulement juste du point de vue religieux, mais aussi correct du point de vue de la langue. A notre sens *honeste* s'oppose à *rustice* : le législateur carolingien réproouve la tradition mérovingienne.

73. *Cap. generale Aquense* (Oct. 802), c. 10 : "Vt canones et librum pastorem necnon et homelias ad eruditionem populi diebus singulis festiuitatem congruentes discant". Cette décision constitue un durcissement par rapport aux décisions prises en 769 et en 789. Elle doit être rapprochée de la prise de conscience d'une résistance passive aux ordres, par mauvaise volonté ou par impuissance à les exécuter, qui se manifesta sporadiquement, et dont l'exemple le plus éclatant fut l'affaire des parrains de Liège.

74. Cf. sur cet aspect *supra*, chap. VI.

75. *Karoli ep. generalis* (MGH, p. 80-81) : "Igitur, quia curae nobis est, ut nostrarum ecclesiarum ad meliora semper proficiat status,

recouvrement de la culture littéraire. Ce préambule place entièrement la réforme religieuse dans le cadre de la reconquête d'une norme culturelle prestigieuse⁷⁶. Le laisser-aller des temps mérovingiens est directement mis en cause. C'est donc contre les effets pervers de ce dernier que Charles a entrepris un effort vigoureux : il s'agira d'une restauration linguistique.

En effet, poursuit le souverain, "c'est à cette fin, que nous avons fait procéder à une correction au cordeau de la totalité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament que le manque de science des copistes avait depuis longtemps gâtés⁷⁷". Alcuin avait travaillé à la révision de la Bible et il s'apprêtait à remanier le sacramentaire dit *Hadrianum* et à le compléter. Les remarques préliminaires du souverain s'intéressent ensuite au chant. Le roi rappelle la réforme du chant liturgique qui eut lieu sous Pépin et qui s'est étendue à toute la Gaule : c'est donc elle aussi qui est en cause dans le travail entrepris. La tâche accomplie par Chrodegang à Metz est citée ainsi en exemple ; la pénétration du vieux chant romain (appelé aussi, de nos jours, par approximation grégorien) est confirmée. C'est dans ce cadre et à ce stade que commence le nouveau labeur : "De notre côté, nous nous attachons à rendre leur éclat à ces mêmes églises <de la Gaule> en pratiquant une révision méthodique de la série des lectures liturgiques⁷⁸".

oblitteratam pene maiorum nostrorum desidia reparare uigilanti studio litterarum satagimus officinam et ad pernoscenda studia liberalium artium nostro etiam quo possumus inuitamus exemplo". Le vocabulaire est intéressant. L'expression imagée *officina litterarum* remonte à Cicéron (*Brutus*, 32 : *off. dicendi* ; *Orator*, 40 : *off. eloquentiae*). *Satago* apparaît d'abord chez les comiques sous la forme fréquentative *satagito*. Cette terminologie classique (par copie directe ou indirecte) révèle un rédacteur qui pourrait bien être Alcuin lui-même.

76. On comprend également désormais la présence et le sens de *honeste* dans le capitulaire cité précédemment : il s'agit bien de faire remonter la parole ecclésiale en haut de l'échelle des valeurs culturelles.

77. *Ib.*: "Inter quae iam pridem universos ueteris ac noui instrumenti libros, libroriorum imperitia deprauatos examussim correximus". L'adverbe *examussim* remonte à Plaute (*Amph.*, 843). Que le rédacteur l'ait emprunté à un compilateur (Nonius ?) est probable. Mais il est important que ce soit un terme antique qui ait été ainsi volontairement exhumé.

78. *Ib.*: "Accensi praeterea uenerandae memoriae Pippini genitoris nostri exemplis, qui totas Galliarum ecclesias traditionis suo studio cantibus decorauit, nos nihilominus solerti easdem curamus intuitu praecipuarum insignire seriem lectionum". Sur les lectures liturgiques, J.A. JUNGSMANN, *Missarum solemnities*, t. 1, p. 153-188 et 212-226 et notamment p. 173-185 (intelligibilité des lectures et place du lecteur dans l'église) ; sur les lectionnaires, C. VOGEL, *Introduction*, p. 279 sqq. On ne peut s'empêcher de penser que la présentation ainsi faite d'une renaissance intellectuelle purement carolingienne, qui aurait succédé à un désert culturel mérovingien, présente des caractères de politique quelque peu partisane. Voir en

Nature des corrections

Le souverain constate, après ces attendus, que le travail des copistes et des lecteurs, exécuté avec de bonnes intentions, n'en a pas moins été vain et mal adapté. De ce fait, "les lectures avaient été établies sans conserver les noms des auteurs ; elles fourmillaient d'innombrables défauts tortueux. Nous n'avons plus pu admettre que de nos jours des solécismes malsonnants retentissent pendant les offices religieux⁷⁹". Deux scandales ont donc choqué le roi : l'origine des homélies n'était pas sûre (or, il fallait veiller sur leur orthodoxie) ; leur langue ne correspondait pas aux normes, et il convenait de les corriger à nouveau *per grammaticam*, selon l'expression d'Alcuin. Les *testimonia* sur la perception auditive directe d'un texte latin et sur l'impression qu'elle engendre sont rares. Ce commentaire concerne les lectures de la période antérieure à la réforme, autrement dit les habitudes acquises au fil des siècles mérovingiens : choix des textes, rédaction, élocution.

On ne pressera pas cependant par trop le document dans le sens d'une interprétation strictement phonétique⁸⁰. Y-a-t-il des allusions aux confusions de désinences (- es/ - is ; -us/ - os)? Certainement. Mais les fautes contre la morphologie et la syntaxe, considérées sous leur aspect purement grammatical, devaient être signalées sous leur aspect sonore dans toute la mesure où la lecture privée se faisait à haute voix. A fortiori, de telles déviations s'entendaient-elles dans les neufs des églises où elles résonnaient à l'occasion des

ce dernier sens les remarques de R. MC KITTERICK, *The Carolingians and the Written Word*, p. 212.

79. *Ib.* : "Denique, quia ad nocturnale officium compilatas quorundam casso labore, licet recto intuitu, minus tamen idoneas reperimus lectiones, quippe quae et sine auctorum suorum uocabulis essent positae et infinitis uitiorum anfractibus scaterent, non sumus passi nostris in diebus in diuinis lectionibus inter sacra officia inconsonantes perstrepere soloecismos, atque earundem lectionum in melius reformare tramitem mentem intendimus". La signification première du verbe *scatere* est "grouiller, regorger" (DELL). Ce sens est resté stable à travers l'histoire de la latinité. Le mot a gardé une connotation fortement imagée. Il apparaît sous la plume de Jérôme dans ses jugements littéraires (Cf. H. HAGENDAHL, *Latin fathers and the classics*, p. 311 et 315). En revanche, l'association avec le substantif *anfractibus* n'apparaît pas (mais l'enquête reste à faire). *Anfractus* désigne étymologiquement un "repli", une "circonvolution" (DELL). Le rédacteur de l'épître a sûrement pensé au sens de "fracture, rupture" ; ainsi les fautes de grammaire ont été présentées comme des agressions contre l'ordre physique de l'Eglise (on pense à des membres brisés). Cette description correspond bien au sentiment, lui aussi fondé sur une perception physique de cette espèce de péché acoustique, que provoquaient les lectures défectueuses.

80. Comme l'ont fait H. LÜDTKE, *Die Entstehung* ; M. RICHTER, *A quelle date* ; R. WRIGHT, *Late latin*.

lectures. Prenons un exemple. Une construction "mérovingienne" ordinaire comme *cum auxilio rege*⁸¹ sera corrigée en (*cum*⁸²) *auxilio regis*. Lue à haute voix, elle aura mérité tout autant le qualificatif de "malsonnant" qu'une prononciation *rege* pour un accusatif *regem* ou, même qu'une prononciation de la lettre *K* avec une palatalisation devant *A*, au lieu d'une articulation d'un *K* purement occlusif, à la manière germanique⁸³. De nombreux syntagmes seront justiciables d'une telle remarque⁸⁴.

Paul Diaque : révision des homélies

"Le chemin suivi par les lectures sacrées doit être amélioré", conclut le souverain, et il a chargé son ami et fidèle Paul Diaque de "bien limer le nouveau travail"⁸⁵. Le vocabulaire d'Alcuin point ici⁸⁶. Les images décrivent les lectures comme une route détériorée

81. Les travaux de M.A. PEI, *The Language of the Eighth Century Texts*, DAG NORBERG, *Syntaktische Forschungen*, L.F. SAS, *The Noun Declension System*, A. UDDHOLM, *Formulae Marculfi*, G.J.G. WALSTRA, *Les cinq épîtres rimées*, offrent de très nombreux exemples de toutes ces constructions déviantes par rapport à la norme grammaticale. Plus récemment, P.A. GAENG, *A study of nominal inflection in latin inscriptions, a morpho-syntactic analysis*, p. 202 sqq., en a donné des occurrences épigraphiques et en a dégagé le système. Le cas oblique *rege* est en fait le résultat d'une prononciation défectueuse de *regi*, ce datif adnominal étant devenu une variante morphologique (un allomorphe) du génitif classique *regis*, qu'on attendrait ici, et dont la langue parlée familière ne connaissait plus que sporadiquement l'usage.

82. La préposition est facultative.

83. Les études - anciennes - faites sur la prononciation du latin carolingien n'ont pas abouti à des connaissances sûres ; La principale est due à G.C. RICE, *The Phonology of Gallic Clerical Latin after the Sixth Century*, Harvard, 1902. Mais ses analyses sont, à notre avis, à reprendre. Pour un bref état de la question, cf. notre *Vox agrestis*. On trouve des pistes précieuses, mais évidemment à peine amorcées dans DAG NORBERG, *Manuel pratique*, p. 50 sqq.

84. Autres exemples : *Ab/*, *Cum/*, *De/*, *Ex/*, régissant des accusatifs ; *Per/*, *Trans/*, *Vltra/* régissant des ablatifs. Les confusions de genres étaient certainement sources de très nombreux solécismes à la fois graphiques et phonétiques. Mais c'est toute la grammaire des fautes du latin parlé et écrit tardif d'époque mérovingienne qu'il faudrait énumérer. L'aspect proprement phonétique n'aura été qu'une donnée mineure de cette chasse aux fautes malsonnantes.

85. *Ib.* : "Earumdem lectionum in melius reformare tramitem intendimus, idque opus Paulo Diacono, familiari clientulo nostro elimandum iniunximus".

86. Cf. *supra*, ch. VI, p. 000 (*melius reformare*).

qu'il faut remettre en état (allusion aux corvées d'entretien du réseau romain ?) : l'idée centrale est de faire passer le peuple chrétien par une voie qui soit moins cahoteuse. Paul Diacre est chargé de constituer un recueil d'homélies puisées chez les Pères, qui pourront être lues au fil de l'année en conformité avec les fêtes du jour. Mais le plus important est que le rédacteur a établi un recueil de lectures "bien ponctué et sans fautes"⁸⁷. Les deux livres ont été soumis à une relecture critique et enfin des copies ont été réalisées pour que la lecture pût avoir lieu dans tous les diocèses (de la Gaule, apparemment).

Leur diffusion et leur usage durent suivre de quelques années la mise en place de la "loi-cadre" de la réforme, donc dater des alentours de 795. Le *testimonium* que nous venons d'analyser offre une synthèse des efforts et des effets de la réforme carolingienne : rétablir des manuscrits sûrs, bien ponctués, débarrassés des scories mérovingiennes et en assurer une lecture à haute voix qui soit la plus respectueuse possible du sens et de la forme. Une donnée essentielle s'impose - et qui n'a peut-être pas toujours été bien relevée - : ces homélies seront lues à l'église en latin, comme les *Vitae*. Il n'est fait aucune allusion au moindre traducteur⁸⁸. Celles qu'ont écoutées Charles et surtout Alcuin étaient également prononcées en latin : ou du moins, quand les prêtres lisaient un sermon, ils suivaient un original copié dans la langue traditionnelle de l'Occident. Lorsque les prélats se chargeaient de composer une homélie, ils l'énonçaient dans une langue qui prétendait être latine. Sinon, les remarques sur les fautes de grammaire entendues lors des lectures perdraient leur sens.

Alcuin : révision de la Bible

Ces nouvelles normes touchèrent aussi les fondements mêmes de la pastorale : le texte de la Bible et le rituel de la messe. Dès 789, l'*Admonitio generalis* prévoyait l'établissement de livres liturgiques bien corrigés (*bene emendati*) et quelques années plus tard, l'Ancien et le Nouveau Testament firent l'objet d'une réédition expurgée des fautes de langue (*examussim correximus*). Alcuin fut à nouveau le maître d'oeuvre de cette tâche, qu'il a accomplie dans les années 798-799 et achevée quelques mois avant Noël 800⁸⁹. Il confia

87. *Ib.*: "Qui nostrae celsitudini deuote parere desiderans, tractatus atque sermones diuersorum catholicorum patrum perlegens et optima quaeque decerpens, in duobus uoluminibus per totius anni circulum congruentes cuique festiuitati distincte absque uitiis nobis obtulit lectiones". L'invention récente par J.P. BOUHOT de *L'homélie de Saint-Pierre du Vatican au milieu du VII^e siècle et sa postérité* (in *Rech. Aug.*, t. 20, 1985, p. 87-115) conduira peut-être à une reconstitution plus précise de cette filière lombarde.

88. Sur la notion de traduction à cette époque, cf. *infra*, à propos de *transfere*, p. 000.

89. Sur ces données, G. ELLARD, *Master Alcuin Liturgist*, Chicago, 1956, p. 189 sqq.; F.L. GANSHOF, *La révision de la Bible par Alcuin*, in *BHR*, t. 9, 1947, p. 7-20 (qui s'occupe seulement d'établir une

le manuscrit à Nathanël, qui l'emporta à Rome où il l'offrit au souverain. Deux lettres d'Alcuin nous donnent les critères essentiels qui le guidèrent et l'état d'esprit dans lequel il effectua cette révision⁹⁰.

L'essentiel est clair. : "J'ai réuni les livres et je les ai en outre corrigés avec soin pour qu'ils composent un corps unique, saint et rayonnant⁹¹". Quoique son labeur ait été incomparable, l'abbé a exactement le même point de vue, sur les manuscrits de l'Écriture alors en usage dans tout le royaume, que sur ceux de *Vitae* qu'on ne lisait qu'en un lieu ou une région et qu'il dut reprendre. Or, le latin biblique formait depuis des siècles le fond le plus stable et le plus général de la communication verticale. Il était le plus copié : les scribes étaient donc accoutumés à ses tournures (morphologie, syntaxe, idiomatismes, phrasé, vocabulaire). Il était le plus lu : les *lectores* pouvaient donc mémoriser les récits qu'ils illustraient de leur voix, et chaque paroisse pouvait avoir ses préférences. Ils étaient les plus écoutés : le public des fidèles reconnaissait régulièrement les grands épisodes du cycle liturgique. Ces derniers jouaient de la sorte un rôle semblable à celui que tenaient les *Vitae*, grâce au retour régulier de textes privilégiés et parfois aimés par l'auditoire.

Les anciennes versions de la Bible étaient en résonance étroite avec le latin parlé populaire. La *Vulgate* avait distendu, mais non rompu ces liens⁹². La langue du texte avait été consacrée, aux côtés du grec et de l'hébreu, dans le récit du *Nouveau Testament*, par la triple inscription de la croix⁹³. Mais, quoique distinguée des autres idiomes et élevée au dessus la parole profane, elle était, au même titre que l'église où se rassemblaient les fidèles, devenue un domaine familier vers lequel convergeaient les savoirs cléricaux et les curiosités populaires. Il fut donc assez naturel que la langue dans laquelle était recopié le Livre n'échappât que difficilement à la pression exercée par le parler maternel des scribes, au fur et à mesure que celui-ci évoluait vers le stade protoroman, et en proportion de la fragilité de leur formation professionnelle. En d'autres termes, les copies réalisées à partir du VII^e siècle présentèrent une évolution qui amena la Bible mérovingienne à prendre un aspect graphique tout à fait semblable à celui qu'offre l'ancienne *Vie de saint Riquier*, dont l'incorrection avait frappé les moines eux-mêmes, avant qu'Alcuin n'en souligne à son tour la gravité.

chronologie du travail).

90. *Ep.*, 261 et 262.

91. *Ep.*, 261 : "Quos in unius clarissimi corporis sanctitatem connexos atque diligenter emendatos..."

92. Comme le montre l'importante étude de J. GRIBOMONT et J. MALLET, *Le latin biblique aux mains des barbares. Les manuscrits UEST des prophètes*, in *Romanobarbarica*, t. 4, 1979, p. 31-105, p. 102.

93. Sur cette légitimité néotestamentaire du latin, cf. A. BORST, *Der Turmbau*, t. 1, p. 218-225 et L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 36.

Fin de l'osmose entre lectures et auditeurs

Des études récentes ont précisément établi que plusieurs de ses manuscrits donnent une image fidèle de ces déformations. L'un de ceux-ci, truffé de barbarismes - surtout dus à une orthographe hésitante - fut corrigé par Alcuin à Tours⁹⁴. Le maître a en effet épuré l'orthographe : il ne pouvait pas, bien sûr, toucher aux mots, sauf exception. Mais le résultat fut de recouvrir une graphie qui cessa d'être mérovingienne. Cette restauration jeta un trouble profond dans l'osmose qui maintenait depuis plus d'un siècle des liens plus ou moins serrés, mais solides, entre la langue écrite traditionnelle et la langue parlée familière. Le manuscrit corrigé attestait la vivacité de cette relation, que l'élocution de *lectores* eux-mêmes peu puristes favorisait pleinement.

C'est ici le lieu de compléter notre raisonnement, puisque les différentes pièces de ces dossiers présentent, à côté d'indications sûres, des lacunes. Afin d'enrichir les informations et les données obtenues les unes par les autres, nous nous rappellerons les raisons pour lesquelles les moines du Ponthieu avaient préféré lire à haute voix la version la plus "barbare" de la *Vita* : elle favorisait la communication verticale. Gageons donc que les vieux manuscrits bibliques, lus selon les habitudes des siècles précédents, devaient choquer l'oreille des nouveaux lettrés, mais sonner de manière familière à celle des anciens fidèles.

La liturgie subit des transformations progressives et continues, sous forme de remplacements purs et simples, puis d'apports complémentaires qui vinrent déposer comme des sédiments sous lesquels se modifia peu à peu l'aspect du fond liturgique, même déjà réformé ; enfin, des retouches apportées par la langue parachevèrent cette oeuvre de rénovation⁹⁵. Le sacramentaire dit *Gélasien ancien*, rédigé et utilisé à Rome, passa en Gaule où il connut un large emploi dans la première moitié du VIII^e siècle, notamment en Austrasie. Il y a contribué à la mise en place d'un culte où les traits romains et francs formèrent une association hybride, qui coexista à côté d'autres usages. Sous Pépin le Bref fut confectionné un nouveau *Gélasien* ; modifié, il connut une diffusion rapide sous l'influence de la cour franque, et accrut la romanisation de la liturgie en Gaule.

Dans le dernier quart du VIII^e siècle enfin, Paul Diacre fut chargé par Charlemagne de rapporter en France un nouveau sacramentaire, purement "grégorien" celui-là, et donc considéré comme de rite purement romain. Ce texte dut faire l'objet de remaniements, d'ajouts et surtout de corrections, avant d'être mis en service dans la liturgie du royaume. Qui réalisa cette adaptation ? Alcuin, comme le croient de nombreux érudits, ou Benoît d'Aniane, comme le soutiennent les travaux les plus récents⁹⁶ ? L'identité de l'auteur importe à la

94. J. GRIBOMONT, *Le latin biblique*, p. 54-55.

95. On suit ici C. VOGEL, *Introduction*, p. 43-83.

96. J. DESHUSSES, *Le Sacramentaire grégorien*, t. 1, *Fribourg*,

chronologie. Alcuin aurait adapté l'*Hadrianum* aux usages de la liturgie d'outre Alpes entre 800 et 804. Par conséquent, ce serait dès la fin du règne de Charles que ce nouveau bouleversement se serait produit. La conséquence en aurait été que l'effet perturbateur exercé par ces changements sur la grande masse du public se serait ajouté à ceux que nous avons relevés, dans un laps de temps très bref. La disparition de l'osmose précédemment décrite en aurait été accélérée, sous l'effet cette fois "cataclysmique" de la réforme carolingienne sur le public des laïcs.

En revanche, la première partie du *Supplément*, conçue pour compléter le manuscrit, aurait été rédigée entre 810 et 815, si Benoît en a été l'auteur. Il en résulte pour notre propos que la diffusion de cette liturgie aurait été plus discrètement une des causes des bouleversements qui ont entraîné la révolution pastorale de 813. De toute manière, la préface intitulée *Hucusque* ne laisse aucun doute sur le caractère puriste de ce remaniement. Le rédacteur analyse la teneur liturgique du manuscrit qu'il a reçu, précise ses intentions en ce domaine, et observe que "les scribes ont beau avoir gâté si gravement le texte du sacramentaire en question, que nous ne le détenons plus sous sa forme originale, nous avons, malgré tout, mis nos efforts et notre intelligence au service de tous en le corrigeant grâce à la science de l'écriture. Lorsque le lecteur averti l'aura lu avec attention, il vérifiera sur-le-champ que nous disons vrai, à moins que le vice des copistes ne l'ait de nouveau gâté"⁹⁷.

L'auteur tient un discours identique à ceux que nous avons fréquemment rencontrés : la détérioration des textes est due à la négligence et à l'ignorance des copistes. Il n'est d'ailleurs pas convaincu que sa propre dictée subisse à l'avenir un sort meilleur⁹⁸. C'est la preuve que le problème majeur est resté la formation de *notarii* aptes à prendre correctement une dictée, et à reproduire sans erreur un modèle, même *emendatus*. L'auteur du supplément posséderait l'art de rédiger correctement ; *stilo artis* se réfère aussi bien à l'orthographe qu'à la grammaire⁹⁹. Ainsi, vers 810, le renouveau culturel achève de conduire à des bouleversements liturgiques, qui,

1970, p. 62-70.

97. L'édition est procurée par J. DESHUSSES, *Le sacramentaire*, p. 351-353 : "Praefatus sane sacramentorum libellus, licet a plerisque scriptorum uitio deprauante, qui non ut ab auctore suo est editus haberetur, pro captu tamen ingenii ob multorum utilitatibus studii nostri, eum artis stilo corrigere. Quem cum prudens lector studiose perlegerit, uerum nos dicere illico comprobauit, nisi iterum scriptorum uitio deprauetur".

98. Sur les lenteurs des progrès, cf. J. MONFRIN, *Le latin médiéval*, p. 90-91.

99. Le latin de sa préface n'est pourtant pas sans défauts. Fautes de copistes, comme le redoutait l'auteur ? Ou sa langue était-elle moins sûre que celle que maniait Alcuin ? Nous le pensons ; en outre, la lourdeur de ses déclarations ne nous rappelle pas le maître d'York.

à leur tour, aggravent les tensions nées dans la réception du message chrétien par les auditeurs illettrés.

II - RADICALISATION D'UNE DIFFERENCE

La réforme cherchait en principe à réaliser un resserrement général des liens : entre la tradition et la culture écrites des siècles antiques et le clergé carolingien ; entre les différents ordres et degrés qui composaient celui-ci ; entre le clergé et les fidèles.

Resserrement des liens culturels

Les liens étaient ceux du savoir, de la loi et de la foi. L'ensemble des sujets de l'Empire se trouva invité à rénover ses connaissances et à approfondir sa culture religieuse pour se mettre au niveau de celle que diffusaient les *media* ecclésiastiques. Le simple fidèle était appelé à mieux écouter son prêtre, et à mieux lui répondre. Le prêtre était invité à la même attitude pour satisfaire de son évêque. Celui-ci à son tour devait réaliser des efforts identiques à l'égard du petit groupe des lettrés d'où partaient les instructions : ils fournissaient des modèles à imiter et exerçaient le premier contrôle. Double mouvement donc, ascendant et descendant ; trois cercles concentriques et hiérarchisés : la cour, les clercs, les fidèles ; deux courants d'informations parcourant continûment ces cercles : latinité, chrétienté. Ainsi se formait une sorte de "machine à communiquer" selon des normes plus strictes, par un processus de resserrement qui commençait par un ressourcement.

Comme toutes les réactions de cette nature, ce retour aux eaux pures de la latinité se heurtait de plein fouet à l'obstacle des apports impurs. Quelle place devait être faite aux langues qui ne s'exprimaient pas, selon le mot d'Alcuin, *per grammaticam*¹⁰⁰ ? Cela concernait tous les idiomes "barbares", germaniques ou slaves, mais aussi la langue parlée populaire des territoires qui, aux derniers jours de l'Empire, formaient encore l'espace latin, et que l'histoire avait légués comme tels à la mémoire et à l'ambition des lettrés. La langue parlée populaire n'avait certes pas été acceptée sans réserves par les orateurs chrétiens. Mais, du quatrième au septième siècle, ceux-ci

100. Ces problèmes ont été étudiés - mais le point de vue est différent - par A. BORST, *Der Turmbau von Babel*, t. 2, 1, p. 498 sqq. : commentaire du canon déclarant au concile de Francfort en 794, "ut nullus credat quod non nisi in tribus linguis deus orandus sit, quia in omni lingua Deus adoratur et homo exauditur, si iusta petierit", et par L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 54 sqq. (sur les débuts de l'écriture germanique).

avaient adapté leur langage aux contraintes de la communication verticale : en imitant dans une certaine mesure l'expression des simples, ou, du moins, en cherchant un compromis entre leurs goûts intellectuels d'érudits et leurs obligations d'efficacité pastorale¹⁰¹.

Cette attitude médiatrice disparaît à l'arrivée d'Alcuin. Chez lui, le mot *rusticitas*, quand il est présent, ne sert qu'à des jeux d'esprit et à l'échange de coquetteries avec ses pairs en littérature. Revêtu d'une valeur péjorative constante, il ne s'offre plus que comme un repoussoir. Il n'est jamais employé pour désigner avec des implications positives le compromis de langage que recherchaient jusqu'alors les *media ecclesiaux*¹⁰². A y regarder de très près, on constate d'abord qu'un éloge vrai du *sermo simplex*, même dans les préfaces de ses *Vitae*, fait défaut. Ensuite, l'expression de *sermo rusticus*, si importante dans le registre antérieur de la communication verticale, n'apparaît pas dans son oeuvre. Ces "blancs" que présentent son vocabulaire et sa théorie pastorale nous donnent à percevoir la profondeur et l'ampleur du changement voulu - mais aussi vécu - par Alcuin.

Retour à un certain extrémisme linguistique

On soupçonnera dès lors deux composantes dans son attitude : d'une part, il a assumé l'héritage latin collectif, c'est-à-dire qu'il a admis être venu réellement vivre en terre latinophone - nous reviendrons sur cet aspect de sa perception linguistique. Mais d'autre part, il n'a guère goûté l'emploi de ce *sermo rusticus* par les prêtres et les évêques chargés de l'instruction des fidèles. Ces médiateurs sont allés, à ses yeux, et aux yeux des lettrés réformateurs contemporains de Charlemagne, trop loin dans la voie du compromis. La *via media* recherchée et pratiquée jusqu'au troisième quart du VIII^e siècle, a sûrement contribué à dispenser longuement les orateurs et les lecteurs de devoir procéder à une traduction - au sens strict du terme - des homélies et des *Vitae* qu'ils lisaient aux fidèles¹⁰³. Insistons sur ce point : avant la génération d'Alcuin, l'écrit passe encore dans la tradition orale ; il n'y a pas d'hiatus significatif entre la forme écrite des *Vies* et des sermons et la forme orale sous laquelle ils étaient communiqués aux illettrés¹⁰⁴.

101. Cf. *supra*, chap. I, p. 34 et chap. II.

102. Cf. *supra*, ch. VI et notre étude, *Théorie et pratique de la langue et du style chez Alcuin*.

103. Pour une chronologie du changement linguistique, cf. *infra*, chap. VIII. On peut parler de traduction au sens strict, à partir du moment où la langue parlée populaire a changé de nature et n'appartient plus à la latinité tardive, et dès lors que les lettrés prennent conscience et acte de cette révolution. Ce phénomène, à notre sens, ne se produit que tardivement.

104. Ce qu'H. LÜDTKE, (*Die Entstehung*) appelle les *Vorlesungen*.

Entendons-nous : la prononciation et la diction du prédicateur pouvaient conférer aux mots qu'il lisait un caractère très variable. Mais il énonçait encore les mots latins que portait le manuscrit ; il suivait un texte précis. Toute autre interprétation rendrait inexplicables les considérations qu'Alcuin exprime, dans ses préfaces que nous avons analysées, sur la langue et le style des *Vitae* qu'il eut à réviser ou à récrire. Entre le manuscrit et l'oreille des illettrés, il n'y avait jusqu'alors qu'un truchement acoustique ; on ne discerne aucune place qui aurait été laissée à une opération intellectuelle qui pût ressembler à une traduction. C'est donc au latin tardif que devaient encore s'affronter les fidèles.

Ils ne furent pas les seuls. Une grande partie des médiateurs semble avoir éprouvé elle-même de grandes difficultés à respecter les instructions qui leur étaient adressées. Il n'a pas suffi d'"importer" des maîtres intellectuels et spirituels de différents pays d'Europe. L'exemple qu'ils ont donné, les leçons qu'ils ont prodiguées, les injonctions - pourtant soutenues par une autorité peu contestée - qu'ils ont lancées, se sont heurtés à une réalité rebelle. Constituer des ateliers de copistes compétents ne semble pas avoir été une tâche facile, ni rapide. Alcuin déplore la lenteur des progrès accomplis par ses propres élèves¹⁰⁵. Que dut-il en être dans les lieux éloignés des principaux centres¹⁰⁶ ? On s'étonnera surtout de la méfiance sourcilleuse avec laquelle sont traités dans les instructions officielles les prêtres et les "curés" de paroisse. Tous les capitulaires insistent sur les efforts qu'ils doivent faire. Leurs évêques sont invités à vérifier qu'ils savent les formules de baptême, les prières de la messe, et qu'ils sont capables de prêcher.

Lacunes culturelles et linguistiques du clergé

Or, le niveau des connaissances requis d'eux semble extrêmement bas. Il est quand même stupéfiant qu'un concile soit obligé d'exiger qu'ils sachent par coeur le *Credo* et le *Pater*. Que savaient-ils donc auparavant ? La liste des questions qu'établît vers 803 un évêque, afin de soumettre les prêtres de son diocèse à un examen, montre la faiblesse culturelle et cultuelle de ce personnel pastoral intermédiaire entre eux et leurs fidèles¹⁰⁷ : savent-ils et comprennent

105. Cf. *supra*, chap. VI.

106. Ces disparités ont été soulignées par J. FONTAINE, *De la pluralité à l'unité*, p. 800.

107. *Capitularia examinationis generalis (Interrogationes examinationis)*, p. 234-235 du volume des *MGH* : "1) Interrogo uos presbyteri, quomodo creditis ut fidem catholicam teneatis, seu symbolum et orationem dominicam, quomodo sciatis et intellegitis ; 3) Penitentialem quomodo scitis uel intellegitis ; 4) Missalem uestrum secundum ordinem romanum quomodo nostis uel intellegitis ; 5) Euangelium quomodo legere potestis uel alios imperitos erudire potestis. Homelias orthodoxorum Patrum, quomodo intellegitis uel instruere sciatis".

- ils leur pénitentiel ? Savent - ils célébrer la messe selon le rite romain ? Sont-ils capables de lire l'Évangile et de le commenter ? Comprennent-ils les homélies et savent-ils les communiquer aux fidèles ? Ce n'est pas là une interprétation pessimiste.

Un autre nouveau venu dans le royaume, comme le mozarabe Théodulphe, prit soin, dès qu'il fut à la tête de l'évêché d'Orléans, de publier un guide à l'intention de ses prêtres. On y lit les recommandations attendues. Mais on y devine aussi des réticences : les prêtres "ne doivent pas refuser" d'apprendre à lire et à écrire aux enfants des villages¹⁰⁸. Faut-il en conclure à quelque mauvaise volonté ? Ou plutôt à l'appréhension éprouvée par un curé de campagne devant une telle obligation ? Il était victime d'un sentiment de pudeur et d'une crainte qui rappelle celle qu'éprouvèrent les moines de l'abbaye de Saint-Riquier quand ils durent soumettre à l'œil critique du maître leur codex mérovingien. Quelques paragraphes plus loin, Théodulphe exhorte les prêtres à être prêts à instruire la foule : "Celui qui connaît les Écritures, qu'il prêche les Écritures ; mais celui qui les ignore, qu'il prêche au moins à la foule ce qui est le plus connu¹⁰⁹".

C'est peu de dire que le niveau culturel de ces serviteurs de l'Église était très bas¹¹⁰. Le resserrement culturel ne pouvait que les mettre à plus rude épreuve. Ils sont sous surveillance et leur langage est écouté avec une oreille critique : ils doivent donner les sacrements en s'exprimant "avec des mots justes¹¹¹". Ils ne savent

108. THEOD., *Capitularia ad presbyteros parrochiae suae* (PL, t. 105, c. 20, c. 196 D) : "Presbyteri per uillas et uicos scholas habeant, et si quilibet fidelium suos paruulos ad discendas litteras eis commendare uult, eos suscipere et docere non renuant".

109. *Ib.*, c. 28, c. 200 A-B : "Qui Scripturas scit, praedicet Scripturas: qui uero nescit, saltem hoc, quod notissimum est, plebibus dicat...". L'allusion finale ne correspond pas à un problème linguistique : "Nullus ergo se excusare poterit, quod non habeat linguam, unde possit aliquem aedificare", contrairement à ce qu'a cru J. DEVAILLY, *La pastorale en Gaule au IX^e siècle*, in *Revue de l'hist. de l'Egl. France*, t. 162, 1973, p. 23-54 (p. 32) et, à sa suite sans doute, R. MC KITTERICK, *The Frankish Church*, p. 190. L'expression *habere linguam* est à prendre au sens physique : chacun a dans sa bouche une langue. L'argument est ainsi sans réplique. Cf. *supra*, ch. VI, n. 133.

110. Ces remarques de l'évêque prouvent que l'obligation de la visite pastorale n'était pas un vain mot pour lui. Théodulphe n'avait pas de raison d'énumérer des carences qui auraient été imaginaires : il est allé se rendre compte sur place (conduite qui surprendra d'autant moins que l'évêque est un habitué des enquêtes comme *missus dominicus*).

111. *Ib.*, c. 209 A : "Vtrum canonem missae et secretam aut Te igitur memoriter teneant et bene distinguant <presbyteri> ...baptisteriumque rite peragant et rectis uerbis enuntiare possint".

sûrement qu' à peine lire. Quelle pouvait être leur pratique du latin comme langue de communication usuelle ? Teinté certainement de biblismes, s'efforçant d'imiter les modèles épiscopaux, il devait ressembler à un mélange où les traits latinisants émergeaient difficilement d'une structure générale articulée sur le substrat de la langue commune. Il est donc douteux que leur expression orale se soit beaucoup distinguée de celle qu'employaient leurs ouailles campagnardes¹¹². Dans ces conditions, ces prêtres se sont à coup sûr trouvés dans une position très inconfortable, entre un évêque qui les harcelait pour les contraindre à améliorer leur instruction et leur expression, et un public plus habitué à entendre des pasteurs qui parlaient presque comme lui-même, plus volontiers qu'ils ne se souciaient de hisser ce peuple chrétien vers des niveaux de langue latine qu'il n'était guère en mesure d'atteindre.

Limites et résistances des laïcs

Car la grande masse des fidèles dut, elle aussi, satisfaire à des obligations et assumer un rôle qui devait dépasser d'assez loin ses possibilités intellectuelles, culturelles, et linguistiques. L'énonciation correcte des prières fondamentales était encore possible, mais au prix d'efforts démesurés. Alcuin, Paulin d'Aquilée et Théodulphe nous ont laissé des *testimonia* qui prouvent que la récitation était exigée en latin ; des allusions d'Arn de Salzbourg laissent à entendre que même l'élocution des fidèles fut passée au crible¹¹³. Les mésaventures survenues à Gerbaud démontrent que les ordres donnés par les capitulaires ne restèrent pas lettre morte. Or, si des curés de village, et si même des moines de puissantes abbayes eurent tant de mal à maîtriser les nouvelles normes, on en conclura sûrement que citadins et villageois des espaces romanophones (à l'exception peut-être de l'Italie), durent se livrer à un exercice pénible, quoique moins ambitieux, sans grand espoir de succès. Surtout, ils durent pratiquer une certaine résistance passive, peut-être avec

112. Nous parlerions volontiers, dans l'ordre chronologique, non plus de latin parlé tardif, mais de latin marchois en ce VIII^e siècle, par analogie avec l'existence d'un parler d'Oc marchois, à la lisière des deux langues d'oc et d'oïl. Les parlers du Nord de la Creuse donnent aujourd'hui, en effet, une représentation, cette fois non pas en diachronie, mais en synchronie, de cet état de langue frontalier où les caractères d'oc apparaissent très affaiblis dans un tissu d'oïl. Cf. les cartes de l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Auvergne et du Limousin*, t. 1, Paris, 1975 (CNRS) et le compte-rendu de L. WOLFF, *Der Sprachatlas des Auvergnen und des Limousin*, in *ZRPh*, t. 94, 1978, p. 85-91 et pour une analyse plus complète notre essai, *Géographie linguistique et linguistique diachronique*. Des exemples de zones d'interférences langagières entre des dialectes distincts ou entre des langues différentes (mais les uns comme les autres apparentés génétiquement) sont donnés par la géographie linguistique.

113. La masse des fidèles qui furent invités par Angilbert à participer de manière plus active aux liturgies de Saint Riquier dut, elle aussi, être soumise à un encadrement gestuel et phonétique.

la complicité active de prêtres qui ne surent plus trop à quels saints se vouer. La *grammatica* et la *rusticitas*, après une longue osmose, se trouvèrent en conflit.

Réception brouillée du message chrétien

Là ne s'arrête pas la difficulté. Car la réception du message chrétien parvint désormais aux oreilles des sujets à travers un brouillage qui ne fit qu'en obscurcir la teneur, à mesure que la réforme imposait ses transformations¹¹⁴. Il n'y eut pas un facteur de perturbation unique. Trois grandes causes se dégagent au contraire des textes ; elles concernent d'abord la diction, ensuite la morphologie, la syntaxe, le vocabulaire et le style, enfin la teneur même des récits. On fit d'abord, certainement, des efforts pour prononcer un peu mieux le latin, surtout lors des lectures solennelles faites à haute voix, qui concernaient avant tout les homélies et les *Vitae*. Regardons les tableaux qui montrent comment, par exemple, Alcuin corrigea le manuscrit d'une Bible mérovingienne¹¹⁵. Son *emendatio* fut essentiellement orthographique : il supprima nombre de barbarismes.

On ne saurait sans doute en déduire une corrélation stricte entre l'*emendatio* orthographique et la réforme phonétique¹¹⁶. Mais, même en raisonnant *a minima*, il est sûr qu'un certain nombre d'usages ont dû changer, d'une manière qui ne fut pas forcément uniforme. Car, selon les régions, les locuteurs lettrés ont pu se faire une idée

114. Nous prenons le terme brouillage comme une image, que nous croyons adéquate, empruntée au vocabulaire des télécommunications. Pour développer cette image, disons qu'à notre avis, l'audition d'un latin restitué dut donner la même impression pénible aux auditeurs illettrés, si tant est qu'ils se soient obstinés à vouloir comprendre le message transmis, que l'écoute d'une émission de radio sur une fréquence perturbée par une fréquence voisine.

115. Réf. *supra*, n. 89 et 92.

116. C'est sans doute une des méthodes à corriger dans le cas de chercheurs qui partent de prescriptions phonétiques (quand il y en a !) et non d'une étude des textes manuscrits. On postule notamment que les Anglo-Saxons ne confondirent pas la voyelle *i* brève avec la voyelle *e* longue, ni *u* bref avec *o* long dans leur prononciation (DAG NORBERG, *Manuel*, p. 50). Mais eux-mêmes avaient une diction forcément très influencée par leur substrat anglo-saxon. Ce n'est pas parce qu'ils n'étaient pas romanophones qu'ils n'articulaient pas conformément à une matrice phonologique (un "accent"). Et, répétons-le, un Paulin d'Aquilée ne pouvait, lui, qu'avoir une prononciation à substrat italo-roman ; Théodulphe à substrat ibéro-roman. Et, qui sait, pour certains locuteurs venus d'Espagne si leur substrat n'était pas déjà coloré d'un soupçon d'arabismes - il devait, là aussi, exister un creuset linguistique. Rappelons que les lettrés africains et les lettrés italiens trouvaient des différences dans leurs accents dès le temps d'Augustin (cf. *supra*, chap. II).

différente de ce retour à la pureté, qui était surtout un certain refus de la rusticité. Les diplômes royaux attestent, eux aussi, la réalité des efforts faits pour retrouver une orthographe classique¹¹⁷. Quel qu'ait été le but des tentatives faites pour améliorer la diction, les moyens mis en oeuvre pour y satisfaire, les succès et les échecs issus de ces tensions, il a dû en résulter bien du désordre, à mesure que l'on s'éloignait des centres de culture et que l'on descendait dans la hiérarchie des hommes d'Eglise.

A l'élimination des solécismes dans la chaîne parlée correspondit une restauration partielle de la morphologie classique. D'abord, comme nous l'avons vu, le fait de mieux énoncer les syllabes finales jusque là partiellement amuïes, ou de rendre leur timbre à des voyelles autrement prononcées avec l'accent roman, a eu pour effet d'éliminer une partie de ces incorrections qui déparaient la latinité des lectures¹¹⁸. Mais, de plus, on pouvait s'attendre à ce qu'Alcuin et ses collègues éliminassent les compromis morphologiques des manuscrits. Ils ont pris en cela le contre-pied des choix effectués par Marculfe¹¹⁹. Enfin, même si la syntaxe fut relativement peu touchée, la réécriture alcuinienne tendit presque systématiquement à compliquer l'énoncé.

Disparition des repères habituels

Certes, les études sur cette latinité carolingienne manquent cruellement. Mais on peut énoncer une règle générale en deux points successifs. D'abord, tout retour à une norme latine classique ne pouvait que perturber la réception du message par une communauté dont la langue parlée avait désormais forgé des traits suffisamment différents de la langue qu'elle employait autrefois pour qu'on pût dire qu'elle était devenue allophone à son passé linguistique. Ensuite, et ce point est tout aussi important, tout travail sur le style rendant l'énoncé plus complexe diminuait d'autant les chances de la compréhension, parce que les probabilités pour que les points de contacts et d'échanges qui pouvaient apparaître en tout endroit de l'énoncé et établir ainsi des passerelles d'une langue à l'autre, s'amenuisaient en proportion.

On peut illustrer ce dernier point par deux parallèles. Si l'on compare d'abord, même à simple lecture, tel sermon composé par Augustin, lorsque l'évêque d'Hippone s'appliquait à employer une éloquence très simple, aux *Vitae* rédigées par Alcuin, et également aux homélies qu'il composa pour être lues à leur suite, la différence est nette. Phrases

117. Comme l'a montré la thèse de M.A. PEI, *The Language of the Eighth Century Texts*, dont DAG NORBERG, *Syntaktische Forschungen*, p. 12-14, a suivi les conclusions, ainsi qu'E. LÖFSTEDT, *Late Latin*, p. 4. Soulignons que cette *emendatio* orthographique ne semble pas avoir été accompagnée d'une correction décelable de la prononciation dans une première phase (avant 768).

118. Cf. *supra*, chap. VI.

119. Cf. *supra*, chap. V.

brèves, répétitives, morphologie sans surprise : la langue d'Augustin - malgré sa force et sa beauté - apporte un magnifique exemple de *sermo humilis*¹²⁰. Alcuin est loin de produire le même effet d'humilité dans son langage.

Des obstacles plus graves se sont dressés. Le grand recueil d'homélies que composa et corrigea Paul Diacre ne reposait nullement sur des choix qui fissent leur part à la pédagogie populaire. Au contraire, l'érudit s'est efforcé de montrer à Charles l'ampleur de ses connaissances¹²¹. Il a composé un recueil bien plus apte à éblouir la cour et surtout le souverain qu'à éclairer les simples. Or, l'homiliaire de Paul devait offrir le canon d'un cycle de lectures destinées à être diffusées dans tout le royaume. Il devait donc, notamment, se substituer aux recueils en usage : les collections composées de sermons d'Augustin et de Césaire, ces maîtres de la médiation populaire, qui restaient alors largement employés en Gaule¹²², devaient donc se trouver délaissées.

Enfin, et c'est un facteur qui a peut-être été sous-estimé, la réforme carolingienne brise des habitudes souvent pluriséculaires. Le canon de la messe a changé. L'école de chant messine s'efforce de diffuser ses leçons dans tous les diocèses. Les vieilles Bibles mérovingiennes dont on extrayait des lectures pendant l'office sont réformées. Les recueils d'homélies d'où les curés tiraient quelques morceaux choisis attendus par leurs fidèles sont remplacés. Ces changements se succèdent à un rythme rapide ; ils déploient, là où ils sont l'objet d'une mise en pratique effective, un paysage acoustique et notionnel neuf. Or, rien n'est plus important dans la transmission des savoirs oraux que la mémoire, c'est-à-dire que la coutume¹²³.

Les mêmes gestes, les mêmes mots, les mêmes histoires se laissaient reconnaître d'une génération à l'autre¹²⁴. Du temps de

120. Cf. *supra*, chap. II, p. 000. Nous avons analysé le sermon 238 (PL, t. 38, c. 1112 sqq.).

121. PAVLI DIACONI, *Homiliarius*, PL, t. 95, c. 1159 - 1584. C'est un très gros recueil. Dans les *Homiliae de tempore*, on lit des textes de Jean Chrysostome (Hom. 1), de Bède (Hom. 7), d'Origène (Hom. 17, 42, 54, 55), etc...

122. Cf. R. MC KITTERICK, *The Frankish Church*, p. 80 sqq.

123. La constitution et la reproduction d'un savoir religieux destiné à un public d'illettrés pendant cette période de l'histoire s'apparentent par les procédés mis en jeu à l'élaboration et à la transmission de traditions folkloriques dans les couches populaires, rurales, mais aussi urbaines de la société, dont les études ethnologiques modernes ont révélé les aspects répétitifs et mnémotechniques.

124. Le phénomène est assez semblable à celui de l'intercompréhension interdialectale dans le cas des réunions régionales de conteurs (ou de veillées mettant en contact des locuteurs de dialectes éloignés), par exemple en domaine d'oc. L'existence

Dagobert à l'arrivée d'Angilbert, c'est la même *Vita Richarii* qui retentissait aux oreilles des fidèles. L'habitude et la mémoire soutenaient la compréhension : elles pouvaient à la limite compenser quelque peu l'hiatus linguistique, pourtant grandissant du début du septième siècle à la fin du huitième, et préserver la compréhension. Augustin nous a raconté comment ses sujets d'Hippone furent dépaysés par un changement de récit, et en furent contrariés¹²⁵. Cela se passait en Afrique latinophone du cinquième siècle ! On en déduira que c'est dans les zones où les ondes successives de la réforme diffusèrent d'abord leurs changements qu'apparurent d'abord des foyers de conflits.

Premiers lieux et prodromes de la crise

Ce n'est pas un hasard si, en terres romanophones, la première indication la plus explicite et la plus précise sur l'existence de tels conflits est apparue à Tours : le diocèse avait dû subir de plein fouet toutes les mesures qui révolutionnèrent les conditions de la communication verticale. Sous l'impulsion et la surveillance d'Alcuin, la Touraine a été contrainte d'abandonner brusquement sa quiétude rustique - et opulente - pour affronter la rude "modernité" réformatrice. Naturellement, c'était là aussi que se trouvaient, en raison même de l'action réformatrice d'Alcuin, les esprits les plus capables de réviser leur jugement, et de renoncer à l'une des voies choisies une génération plus tôt¹²⁶.

d'histoires types que les auditeurs ont coutume d'écouter et qu'ils ont eux-mêmes plus ou moins mémorisées aide à franchir les obstacles purement linguistiques.

125. Avg., *Sermo* 232 (PL, t. 72, c. 193) : "Passio autem quia uno die legitur, non solet nisi secundum Mattaeum. Volueram aliquando ut per singulos annos secundum omnes euangelistas etiam passio legeretur. Factum est. Non audierunt homines quod consueuerant et perturbati sunt".

126. Cela conduit à écarter l'hypothèse d'une forte opposition entre le Nord et le Sud de la Gaule (au niveau de la perception linguistique, du moins) ; ce contraste, dû à l'évolutivité accrue des parlers d'oïl par rapport aux parlers d'oc expliquerait qu'il ne soit fait allusion en 813 à des problèmes de communication liés à la langue qu'en terre d'oïl (et notamment à Tours) et non d'oc (Arles). Cette idée, ancienne, a été reprise par P. Riché (*Education et culture*, p. 537) et poussée à ses conséquences extrêmes par M. Richter (*A quelle date*, p. 441) et par R. Wright (*Late Latin*, p. 120). En réalité la réforme ne toucha ni aussi vite ni aussi franchement le Sud : les conflits y furent donc moins aigus. Mais, au IX^e siècle, le vieil occitan n'était ni plus ni moins discernable du latin parlé tardif que l'ancien français. D'ailleurs, tous les dialectes français n'ont pas évolué avec la même rapidité (cas du picard) et tous les dialectes d'oc n'ont pas changé avec la même lenteur (cas du Nord-Occitan : auvergnat et limousin). Il faut raisonner autrement : si vraiment les locuteurs lettrés ont pris conscience d'une mutation linguistique générale irréversible, leur prise de conscience a dépendu de leur attention au problème et de la précision des outils intellectuels

Ce resserrement, voulu par les lettrés et mis en place par la réforme, conduisit ainsi la pastorale à des impasses, puis à des crises, et enfin à une rupture. On allait en effet aboutir au paradoxe suivant : les territoires "barbares" où le recours à la tradition en langue vernaculaire était ancien et général (le concile de Francfort de 794 en avait rappelé la légitimité¹²⁷), s'ouvraient à une prédication active et efficace. Les terres latines, elles, étaient soumises à une pastorale dont les résultats étaient d'autant plus évanescents que les nouvelles normes étaient mieux respectées. Mais l'adoption des langues barbares était relativement plus facile, car leur création remontait, croyait-on, à l'époque de la fragmentation linguistique du monde au temps de la tour de Babel. Elles étaient ainsi légitimées parce que leur apparition était contemporaine de celle des langues sacrées. En revanche, l'idée qu'un nouvel idiome pût naître, si longtemps après cette floraison subite, et surtout en lieu et place de l'une des langues sacrées, était très difficile à concevoir¹²⁸.

Mais il était temps que l'idéalisme des lettrés et l'inertie mentale qui en résultait fissent place au réalisme et à l'esprit d'initiative des pasteurs. Quand intervinrent de nouvelles décisions ? Nous nous heurtons ici à un problème de vocabulaire. Les capitulaires veillèrent à ce que l'intelligence des textes fût prise en considération, qu'il s'agît des lois édictées par le souverain, des prières de la messe, ou de tout autre document, profane ou sacré, hérité ou nouveau. A l'occasion de ces recommandations, les rédacteurs précisaient très souvent qu'il fallait soumettre les textes à une opération désignée par le mot *tradere*. Ce verbe nous renvoie à une transmission par communication orale. Mais convient-il d'y voir aussi, et le contexte pourrait en effet appuyer cette interprétation, autant de traductions ? *Tradere* aurait-il signifié "traduire", autrement dit, passer d'une langue-source à une langue-cible¹²⁹ ?

Signification de tradere jusqu'en 814

Deux séries de raisons s'opposent à une telle interprétation. D'abord, dans l'histoire du vocabulaire latin, le concept de traduction au sens strict de passage d'une langue à une autre a été exprimé essentiellement par trois verbes : *uertere*, *transferre*, *interpretari*¹³⁰. Leur emploi et leurs occurrences ont varié de

dont ils disposaient pour le résoudre, plus que de contrastes dans l'évolution générale des parlers protoromans.

127. Le texte de 794 a été cité *supra*, n. 100. Il est présenté et analysé par A. BORST, *Der Turmbau*, t. 2, 1, p. 498-499 et par L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 62.

128. Sur cet aspect, cf. L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 51 et n. 42.

129. C'est l'interprétation retenue par M. RICHTER, *Die Sprachenpolitik Karl des Grossen*, p. 425-426.

130. D'après les grands dictionnaires. Nous n'avons pas fait

l'Antiquité Classique à l'Antiquité Tardive. Leur champ sémantique dépasse largement, surtout dans le cas des deux derniers, le sens strict de "traduire". *Interpretari* notamment signifie très souvent "commenter" ; chez les auteurs chrétiens, le mot apparaît indifféremment dans l'une ou l'autre acception. Le sens de "traduire" n'est pas attesté à l'époque classique pour l'étymon du verbe roman : *traducere*¹³¹.

En second lieu, le verbe *tradere* n'a jamais pris un tel sens, du temps de la République à la fin de l'Antiquité Tardive. En revanche, il peut désigner en contexte chrétien l'"acte d'enseigner pour faire retenir par coeur". Il désigne en particulier la transmission orale du contenu de la *formula fidei* au cours de la catéchèse¹³². Ainsi *tradere* ne signifie jamais "traduire" en latin ; les langues romanes ne présentent aucun mot ayant ce sens, et qui pourrait remonter à lui. Il resterait à supposer qu'un tel emploi soit apparu de manière aberrante et fugace dans un texte marginal. Mais les capitulaires n'appartiennent pas à cette catégorie, et les occurrences du vocable sont nombreuses. Le contexte pourrait-il, malgré tout, imposer une telle compréhension ? Nous ne le croyons pas ; il faudrait, pour que cette interprétation s'imposât contre tous les arguments que nous venons de présenter, que les capitulaires ne nous fussent compréhensibles qu'au prix de cette déformation sémantique.

Or, il n'en est rien. Le capitulaire ecclésiastique du printemps 789 ordonne de brûler les livres sacrés apocryphes parce que "seuls les livres reçus dans le canon <des Ecritures>, les traités catholiques et les paroles des saints auteurs doivent être lus et expliqués (*tradantur*) <au peuple chrétien>¹³³". Le capitulaire de Francfort déclare que le *Credo* et le *Pater* "doivent être prêchés et expliqués

d'enquête personnelle détaillée, mais la lecture des traités oratoires composés par Cicéron et par Quintilien, des livres de grammaire édités par H. Keil, des ouvrages de rhétorique publiés par Halm, de la lettre 57 de Jérôme (*De optimo genere interpretandi*) et du *De doctrina christiana* nous a laissé une impression qui confirme pleinement ces indications. Notre remarque vaut également bien sûr pour les sens de *tradere*.

131. Le sens "traduire" donné pour Aulu-Gelle, 17, 2, 14, par le dictionnaire de Freund est erroné : il convient plutôt de comprendre "tirer de". L'autre occurrence attestée chez le même auteur, 1, 18, 1, est plus ambiguë : *Quod uocabulum Gaecum uetus traductum in linguam Romanam...* ("Ce vieux mot grec emprunté en latin..."). Une telle tournure prépare le passage au sens technique de "traduire". Mais la langue écrite n'atteste pas apparemment une telle signification avant une époque fort tardive.

132. C'est ainsi qu'est apparu le terme chrétien *Traditio*, d'où naîtra le dérivé roman "tradition".

133. *Capit. eccle.* (23 3 89) : "Soli canonici libri et catholici tractatus et sanctorum auctorum dicta legantur et tradantur". Le contexte antérieur ("Ne in errorem per talia scripta populus mittatur...") aide à comprendre le sens de ce dernier groupe verbal.

(*tradatur*) à tous¹³⁴". En 801, un capitulaire d'Aix rappelle que les sujets de l'Empire sont soumis à l'obligation de prêter le serment de fidélité à l'empereur. Le document précise : "Que la teneur du serment soit expliquée (*traderetur*) au public, de manière à ce que chacun puisse comprendre l'importance et la gravité de ce serment¹³⁵". Rappelons, à propos de cette référence, que l'obstacle éventuel de la langue n'était pas le seul possible. Même traduit ou rédigé en langue autochtone, un texte peut exiger des explications complémentaires. Cette donnée dans le phénomène de la communication ne doit pas être négligée. Traduire peut être nécessaire, sans être suffisant. La *traditio* importe autant que la *translatio*.

Occurrences de tradere sous Louis le Pieux

La traduction du verbe *tradere* par "expliquer" s'impose encore plus nettement dans des édits qui, étant de peu postérieurs à la mort de Charlemagne, reflètent donc un usage inchangé de la terminologie. En Juillet 817, parmi les "constitutions" promulguées à Aix, figuraient divers préceptes qui concernent la vie monastique. La nature et l'ordre des lectures qui seront faites à haute voix au chapitre y sont notifiés. Puis la constitution précise : "Que la lecture soit expliquée au chapitre, et de même à la conférence, si le moment est opportun¹³⁶". Le manuscrit présente une variante intéressante : au lieu de *lectio tradatur*, on lit *quae lecta fuerit exponatur*¹³⁷. Le verbe *exponere* est donc considéré comme un synonyme de *tradere* : le sens proposé est donc bien confirmé¹³⁸.

La même année, les archevêques reçurent une "encyclique", dont

134. *Cap. Franc.* (794), c. 33 : "Vt fides catholica sanctae Trinitatis et oratio dominica atque symbolum fidei omnibus praedicetur et tradatur".

135. *Capit. Aqu.* (801) : "Et ut omne traderetur publice, qualiter unusquisque intelligere possit, quam magna in isto sacramento et quam multa comprehensa sunt".

136. *Ludouici I et Lotharii Capitularia ; Constitutiones Aquisgranenses* 5 (817), c. 70 : "Vt ad capitulum lectio tradatur, similiter ad conlationem si tempus fuerit opportunum". Sur le statut historique de Louis le Pieux et notamment sur son oeuvre de législateur, K. F. WERNER, *Hludouicus Augustus, Gouverner l'empire chrétien, Idées et réalités*, in P. GODMAN, R. COLLINS, *Charlemagne's Heir, New Perspectives on the Reign of Louis the Pious*, Oxford, 1990, p. 3-123.

137. *Ib.* Il s'agit d'une ligne indiquée comme variante dans l'apparat critique des MGH.

138. Nous comprenons "expliquer, commenter, exposer". On pourrait également songer au sens de "transmettre", qui serait ainsi très proche du sens premier. Mais cette traduction, qui conviendrait bien aux exemples cités sous Charlemagne, est moins adaptée aux occurrences relevées sous Louis le Pieux. Il aurait fallu adopter une traduction par période. Nous l'avons préférée unique.

l'objet était de ramener les chanoines à une meilleure conduite ; il était prévu de les convoquer et de leur relire les règles. Pour ce faire, il fallait s'assurer que les copies n'en avaient pas été gâtées par la faute des scribes, ni mutilées par des esprits mal intentionnés. On établirait, en les confrontant à l'original, des manuscrits bien ponctués et clairement écrits¹³⁹. Ces précautions prises, il était prescrit de s'assurer que les instructions édictées seraient comprises. Les difficultés particulières étaient prises en compte en ces termes : "Mais si quelqu'un a l'esprit si obtus qu'il n' a pas été capable d'en saisir le sens, que toi ou un autre évêque brillant de tout l'éclat de la doctrine, le lui explique (*tradatur*) avec mesure¹⁴⁰". Tout le contexte indique qu'il s'agit de commentaire, et non de traduction.

L'encyclique prévoit "que les statuts seront ensuite lus publiquement, chapitre par chapitre, en présence de toute la hiérarchie ecclésiastique". Le rédacteur prend alors soin d'exiger que, "pour ceux dont la compréhension est plus lente et qui peut-être ne peuvent pas les comprendre pleinement, l'intelligence de ce texte soit largement répandue dans leurs esprits¹⁴¹". Les expressions *sobrie tradatur* du texte précédent et *notitia perfundatur* du présent passage se correspondent ; la seconde insiste de manière plus imagée, mais l'idée exprimée est identique. Il ne s'agit nullement de traduire, au sens de passer d'un système linguistique à un autre. Certes, il pouvait ne pas y avoir une bien grande différence, parfois, entre l'explication et la traduction en terres romanophones : la glose est un début d'explication et il y a une continuité en dégradé entre explication, interprétation et traduction. Mais les données historiques et philologiques sont tout autres en ce cas. Il ne faut pas confondre, en effet, une pratique dont les auteurs ne mesureraient pas toutes les conséquences linguistiques, mais aussi culturelles, et une théorie dont l'expression la plus ancienne représenta une vraie prise de conscience : ce fut le cas en 813¹⁴².

139. *Encyclica ad archiepiscopos* : "Distincte et aperte transcribatur". Nous ne revenons pas sur le sens de *distincte*, "bien ponctué". N'y a-t-il pas lieu de croire qu'*aperte* a le sens technique d'un choix d'écriture claire ? Cela signifierait bien sûr la minuscule caroline.

140. *Ib.*: "At si alicuius cordis obtusio impediit ne eam intelligere nequiuerit, huic, siue abs te siue ab aliis episcopis, conprouincialibus scilicet tuis, doctrinae fulgore nitentibus, sobrie tradatur".

141. *Ib.*: "Et eandem institutionem per singula capitula coram ecclesiasticis ordinibus praelegi facias...Eorum autem qui tardioris sunt ingenii et eam forte plene intelligere nequeunt, tuo siue conprouincialium tuorum episcoporum dono scientiae pollentium studio eius notitia sensibus perfundatur".

142. *Interpres* et *interpretari* ont parfois eux aussi dans les capitulaires le sens d' "expliquer". Rappelons la lettre de Gerbaud à ses prêtres du diocèse de Liège, qui ordonnait en conclusion : "et bonos interpretes mittite qui omnia tradant, sicut superius diximus (cf. *supra*, n. 274)". La signification d'*interpres* est ici donnée

Réactions inquiètes à la réforme : hypothèses

Les données chronologiques ne devront donc pas être trop anticipées : l'apparition et la multiplication du terme *tradere* n'est pas l'indice d'une révolution culturelle. Cependant, depuis 789, tout poussait la situation de la communication verticale latine vers un conflit linguistique, culturel, et même cultuel. Il sortit de cette évolution décisive en ce premier quart du IX^e siècle, la crise qui aboutit d'abord à une rupture dans le tissu de la communication générale latine, puis à un éclatement de la latinité en différentes romanités d'une part, mais aussi en deux catégories mieux distinguées désormais, d'une part celle des latinophones et celle des romanophones d'autre part. Le problème essentiel fut alors de discerner le vrai statut de la langue parlée populaire. Le volontarisme culturel d'Alcuin et des lettrés qui entouraient le souverain l'avait, en fait, ignoré délibérément.

Mais la réalité linguistique opposa sa résistance à l'idéalisme du réformateur. On ne pouvait, à la fois, employer une langue de plus en plus difficile à comprendre par les fidèles illettrés et exiger leur participation accrue à la vie religieuse du royaume. La forme aurait masqué le fond. Un changement important de politique culturelle s'imposait pour que la mission pastorale pût retrouver son efficacité, comme aux siècles privilégiés de l'expansion chrétienne sous l'Empire. Mais il fallait renoncer à une identification absolue avec ce passé glorieux : la continuité linguistique latine collective ne pouvait plus s'ériger sur un plan d'égalité avec la tradition religieuse chrétienne impériale d'antan. D'où vinrent les premières réactions inquiètes ? Qui commença de s'interroger sur la légitimité spirituelle et sur l'efficacité pastorale de la restauration générale des normes antiques dans la communication verticale ?

C'est probablement du niveau le plus humble des curés de village et des prêtres de paroisse que vinrent les premiers indices de l'aporie à laquelle aboutissait l'application tâtillonne de la *renouatio*¹⁴³.

par le verbe *tradere*, dont nous avons vu qu'il signifie "expliquer" ; le mot est donc à prendre dans le sens d'"*interpres iuris*" ("qui explique le droit"). C'était, après tout, le sens classique de l'*interpretatio* que pratiquaient les jurisconsultes antiques. Cf. J. ELLUL, *Histoire des institutions*, t. 1-2, *L'Antiquité*, Paris, 1961, p. 317-318. En outre, étaient apparues au V^e siècle en Gaule des *Interpretationes* des sentences de Paul : cf. J. GAUDEMET, *Institutions de l'Antiquité (2)*, Paris, 1982, p. 749. Tout plaide ainsi en faveur de la continuité de ce sens technique, du moins dans les textes juridiques. Sa présence dans des textes réglementaires et sous la plume de spécialistes carolingiens formés aux lettres antiques n'est pas surprenante.

143. Cette hypothèse est justifiée par le bilan culturel si négatif que nous avons pu dresser à leur sujet (*supra*). Derniers bénéficiaires de la réforme, ils furent les premières victimes des condamnations puristes tombées des lèvres de leurs supérieurs : responsables de la foi face aux fidèles, ils furent aussi les premiers

Les lacunes de leur savoir, qui expliquent les difficultés qu'ils ont éprouvées à obéir aux instructions des capitulaires impériaux ou épiscopaux, les privaient également des moyens intellectuels de comprendre la nature exacte de cette aporie. Il était nécessaire que des esprits plus cultivés prissent à leur tour en considération le problème qui s'était posé à leurs fidèles illettrés, mais aussi à leurs propres clercs¹⁴⁴. Parmi les évêques, certains s'obstinèrent à ne considérer que le côté idéaliste de la situation créée par l'application de la réforme. Mais il se trouva parmi eux des esprits plus au fait des réalités sociolinguistiques, pour tenter de comprendre les difficultés dont ils eurent des échos indirects par l'intermédiaire de leur clergé. En même temps, ils en faisaient l'expérience immédiate, pour peu qu'ils eussent accepté des contacts personnels avec le petit peuple et vraiment écouté sa parole. Leur devoir pastoral les conduisait à assumer les fonctions d'un dialectologue.

Modalités de l'identification linguistique

Leur héritage culturel les avait doués d'une attention aiguisée aux problèmes de la communication, écrite et orale. Ils étaient aptes, depuis longtemps, à s'intéresser aux clivages profonds qui séparaient le registre de langue manié par les lettrés de celui dans lequel s'exprimaient les illettrés¹⁴⁵. Ces différences, qui remontaient aux origines de la civilisation romaine, étaient d'autant mieux connues d'eux qu'ils avaient retrouvé l'enseignement des maîtres et des grammairiens d'autrefois¹⁴⁶. La tâche immémoriale des enseignants était précisément de faire acquérir un maniement si sûr du registre savant qu'il devînt comme une seconde nature de leurs propres élèves. L'éducation oratoire antique était un exercice de purification.

C'est du moins l'une des représentations principales qui guidèrent les réformateurs carolingiens et que partagèrent les plus savants des évêques et des abbés. Or, c'étaient les seuls, qui, à notre avis, pouvaient comprendre la nature de l'obstacle auquel se heurtait la réforme dès qu'elle prétendait dépasser un cercle assez restreint, et s'abaisser jusqu'aux locuteurs les moins cultivés. Cette compréhension supposait, en effet, la mise en oeuvre d'outils intellectuels bien plus efficaces que ceux dont disposaient les curés de village. Mais, précisément, la constatation qu'il existait un très mauvais latin parlé par les illettrés ne leur parut ni nouvelle, ni

à partager les difficultés que ceux-ci éprouvèrent face aux nouvelles exigences.

144. Les moines convers et les abbés purent jouer un rôle semblable dans ce processus d'identification.

145. Tout le long effort d'adaptation de l'éloquence chrétienne aux nécessités d'une pastorale adaptée aux *humiles* en est à la fois le signe, la conséquence et la preuve.

146. Sur ces questions, cf. *supra*, chap. I, p. 000 et chap. IX, p. 000.

surprenante¹⁴⁷. Ainsi, leur culture grammaticale avait un double effet : elle les pourvoyait d'un instrument d'analyse indispensable à l'identification de la nouvelle langue ; mais, en même temps, elle retardait leur prise de conscience.

Une réflexion critique supplémentaire serait nécessaire : elle permettrait aux lettrés de se rendre compte que le latin parlé par les illettrés ne leur donnait accès si imparfaitement au latin parlé par les clercs que parce qu'il avait changé de nature. Ces difficultés et les contradictions que faisait naître en eux leur propre héritage culturel ont eu pour effet que les lettrés n'ont pris que lentement conscience de la nouvelle réalité, et qu'ils n'ont sans doute pas adopté en même temps, ni de bon gré, l'idée qu'une telle révolution linguistique avait eu lieu. Des circonstances externes favorisèrent le travail d'analyse auquel se trouvèrent contraints les évêques, abbés et autres responsables de l'Eglise, qui acceptèrent la signification des indications alarmantes qu'ils avaient pu recueillir auprès de leur clergé. Le bilinguisme latino-germanique des *potentes* nous paraît avoir été ce facteur positif.

La cour, centre de réflexion linguistique

En effet, le rapport entre les deux grandes langues auliques, le latin et le francique¹⁴⁸, ne put que soulever des problèmes qui enrichirent l'expérience et la réflexion des intellectuels de la cour. De nombreuses personnes cultivées vivaient en un espace restreint ; leur niveau de connaissances s'était élevé et continuait de s'améliorer ; la création littéraire y était active ; la curiosité intellectuelle vive ; on y administrait l'Empire ; on y recevait les envoyés des nations étrangères : tout concourait à faire du palais et de la cour le lieu privilégié d'une communication multiforme et intense¹⁴⁹. C'est ainsi qu'une prise de conscience linguistique put avoir lieu en plusieurs étapes.

Tout d'abord, le concept d'une langue populaire d'origine latine fut associé à celui d'une langue populaire d'origine germanique. Du rapprochement de ces deux notions naquit le nom même de *theotisca lingua*. La première occurrence de cette dénomination apparaît dans l'*Admonitio generalis* : ce n'est pas l'effet d'une coïncidence fortuite¹⁵⁰. Elle ne signifie pas, étymologiquement, "langue germanique", mais "langue du peuple"¹⁵¹. Elle remplace l'ancienne

147. Nous renvoyons à notre analyse à propos d'Alcuin, *supra*, p. 000.

148. Cf. sur cette question *supra*, chap. V et VI.

149. En terminologie technique, on dirait que la cour était le passage obligé de signaux linguistiques simultanément très diversifiés et très denses.

150. Cf. L. WEISBERGER, *Die Entdeckung der Muttersprache im Europäischen Denken*, Lüneburg, s.d. (1941), p. 61 sqq.

151. F. MOSSE, *Manuel de l'Allemand du Moyen Age, Glossaire*,

expression, quelque peu péjorative, *barbara lingua*. Est-ce un calque du latin ? Et si oui, est-ce celui de *lingua uulgaris*¹⁵², ou bien de *lingua populi* ou *popularis* ? Nous pencherions pour la seconde correspondance, car, à notre sens, les lettrés se représentaient cette langue comme le bien commun du *populus germanicus* dans son ensemble, et non comme un trait caractéristique du petit peuple illettré¹⁵³. En outre, on ne peut déterminer quelle expression fut le calque de l'autre : il est plus juste de parler d'une réflexion et d'une prise de conscience simultanée, en somme d'une cristallisation conceptuelle.

Or, - et c'est le deuxième temps - la langue latine présentait certes un registre collectif, populaire et indiscipliné (*sine lege*), mais elle offrait en outre une forme savante, qui s'exprimait *per grammaticam*. Grâce à ce registre savant, elle devenait une langue de culture appropriée à l'expression des différents savoirs du *quadriuium* et du *triuuium*¹⁵⁴. Cette consécration avait des aspects religieux, car à travers elle, toute la latinité participait à la véritable civilisation, et ses locuteurs les plus instruits la conduiraient aux activités supérieures de l'esprit humain, dans une tentative pour réduire les conséquences du péché qui valut la désagrégation linguistique au temps de Babel¹⁵⁵. Elle présentait aussi un caractère social, puisque, par la grammaire, la langue latine érigeait la part la plus noble d'elle-même en aristocratie. Tel était le cadre culturel et mental dans lequel se déroulaient les activités linguistiques de la cour.

L'influence, sûrement très forte, de ces données externes, explique pourquoi Charlemagne, attaché à sa "nation" et à sa langue "nationale", voulut la pourvoir elle-aussi d'une grammaire¹⁵⁶. Mais,

p. 477. Formes écrites : *thiot, thiet, deot, diot*.

152. Comme le croit W. BETZ, *Karl der Grosse und die lingua Theotisca*, in *Karl der Grosse*, t. 2, p. 300-306.

153. La mentalité de ces intellectuels rejoint ainsi de manière marquée celle des lettrés de l'Antiquité. Sous cet aspect, la Renaissance carolingienne se rattache nettement à l'Antiquité Tardive dont nous avons vu que les plus récents travaux abaissent la fin jusqu'aux VII/VIII^e siècles.

154. Sur la formation du groupe des sept arts libéraux dans l'Antiquité tardive (sans doute à partir du temps d'Augustin), cf. IL. HADOT, *Arts libéraux et philosophie dans la pensée antique*, Paris, 1984 (exagérément critique, à notre sens, à l'égard des travaux d'H.I. Marrou sur ce sujet).

155. Sur la conception de l'éclatement de la parole humaine en des parlars distincts comme châtement infligé à l'orgueil humain, cf. A. BORST, *Der Turmbau*, t. 1, *Einführung* et S. LUSIGNAN, *Parler vulgairement, Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris/Montréal, 1986, p. 52-53.

156. Sur le statut du francique à la cour, cf. *supra*, p. 000.

troisième phase, ce souhait et sa mise en pratique ont imposé que fût effectuée une analyse de la langue parlée usuelle, de manière à rédiger une norme grammaticale. Il fallait que le francique pût se parler *per grammaticam*. Et c'est peut-être alors qu'il eût été possible de composer une épopée qui fût vraiment l'équivalent franc de l'*Enéide*, dont la lecture avait été remise en honneur. Cette tentative se solda par un échec. Partir de la langue parlée réelle pour aboutir à des règles de normalisation était une tâche considérable. Rien ne pouvait guider même les clercs d'origine germanique dans un dédale de traits dialectaux : à la différence du latin ou du grec, une longue tradition écrite ne soutenait pas cette enquête. Il n'existait pas de norme "urbaine" centrée sur l'équivalent de Rome, d'où se serait dégagé un usage que les grammairiens auraient pu, ensuite, formaliser¹⁵⁷. Et surtout, comment, une fois les règles dégagées, les imposer à l'usage général ? Comment créer une *Hochsprache* qui passât dans la vie quotidienne ? Toute cette réflexion ne put qu'aviver la sensibilité linguistique des lettrés carolingiens. Elle a dû contribuer à provoquer une perception du phénomène roman, saisi dans sa réalité complexe et non pas à travers une représentation réductrice. La communication populaire s'était avérée rebelle à la "mise en grammaire"¹⁵⁸. Symétriquement, en quelque sorte, de graves difficultés obéraient la communication populaire en latin. Etant donné que les mêmes intellectuels, clercs ou laïcs, participaient à ces réflexions et les nourrissaient de leurs expériences, l'idée que le latin des illettrés était devenu, lui aussi, inapte à une normalisation et à une purification grammaticales, se fit jour : ne fallait-il pas tourner la page ?

Renoncement à la réforme de la langue populaire

Flux de la réforme et reflux de la pastorale : la communication verticale passa donc d'un resserrement illusoire à une rupture difficilement acceptée. Une enquête générale, de nouveau effectuée en 812, se proposait de mesurer l'effet des ordres lancés depuis plus de vingt ans¹⁵⁹. Elle acheva d'attirer l'attention des responsables

L'attachement de Charles à sa langue "paternelle" a été justement souligné par W. BETZ, *Karl der Grosse und die lingua Theotisca* ; cf. aussi H. TIEFENBACH, *Altsächsisches*, p. 330-332.

157. Un des caractères les plus frappants de la graphie du vieil allemand est justement son extrême irrégularité : autant de centres de rédaction, autant d'orthographes (F. Mossé, *Manuel de l'allemand du Moyen Age*, p. 25).

158. L'apparition d'une littérature et d'une écriture germanique fut donc polygénique et polydialectale ; le phénomène suivit la même évolution outre Manche (quoique les différences de graphies fussent moindres). On était donc très loin d'une normalisation dans la perspective des traités *De orthographia* de Cassiodore, de Bède, d'Alcuin.

159. La date, seulement probable, se déduit de deux données : l'apparition en 813 de grands conciles, qui tirent des conclusions d'une enquête (ou d'enquêtes) ; les textes de 800 sqq. (affaire Gerbaud

ecclésiastiques sur l'importance des zones d'ombre qui obscurcissaient la communication verticale, et les contraignit à constituer des dossiers d'où émergea la vérité sur la nature des obstacles et la réalité des conflits. Le rôle croissant des *missi* et la netteté de leurs rapports alimentèrent certainement un débat dans le cercle des intellectuels, grands laïcs et religieux puissants, qui détenaient le savoir pour comprendre et le pouvoir pour décider. Les conclusions tirées et les choix effectués ne purent qu'être divers et opposés. Qui décida d'engager l'Occident chrétien dans la voie d'une double pratique, où, désormais le latin et le roman seraient employés de manière distincte ?

Il fallut, pour se résoudre à une telle décision, des caractères à la fois lucides, informés et courageux¹⁶⁰. La décision était déjà prise au moment où se réunirent les assemblées réformatrices de 813. Les évêques y reprirent les thèmes traditionnels depuis que la dynastie carolingienne avait entrepris de réorganiser l'Eglise en Gaule. La question de la prédication trouve naturellement sa place, d'ailleurs discrète, dans les considérations qu'ils promulguent, au milieu de recommandations souvent plus détaillées et portant sur des sujets plus graves.

A Tours, le concile rappelle, comme le faisaient les prescriptions des années passées, l'obligation de prêcher. Il édicte un canon bâti en deux grandes phrases de longueur légèrement inégale. La première, la plus longue, détaille des instructions qui n'apportent pas d'élément neuf : "Nous avons jugé bon, à l'unanimité, que tout évêque dispose d'homélies qui contiennent les avertissements nécessaires à l'instruction de leurs fidèles, c'est-à-dire, sur la foi catholique, dans la mesure de leur intelligence, sur la récompense perpétuelle des bons et la damnation éternelle des méchants, ainsi que sur la résurrection future et le jugement dernier, et qui leur apprennent aussi quelles oeuvres peuvent leur mériter la béatitude, et quelles autres les en exclure¹⁶¹". La seconde phrase, plus brève, apporte, elle, une précision inédite au canevas des recommandations pastorales : "Et que chacun d'eux s'applique à traduire ouvertement ces mêmes homélies dans le latin des illettrés ou bien en germanique, de manière à ce que tous sans exception puissent comprendre plus

de Liège, questionnaires épiscopaux), qui prouvent l'inachèvement de la réforme. Cf. J. PAUL, *L'église et la culture*, p. 88.

160. En fait, il était indispensable de retrouver l'humilité d'Augustin, pour mettre de nouveau la parole de l'orateur chrétien au service de l'auditoire des baptisés, au lieu de chercher à contraindre cet auditoire à se hisser au niveau de cette parole.

161. *MCH, Concilia*, t. 2, *Conc. aevi kar.*, 1 (éd. A. WERMINGHOFF, Hannovre, 1908), c. 17 : "Visum est unanimitati nostrae, ut quilibet episcopus habeat omnia continentia necessariae ammonitiones, quibus subiecti erudiantur, id est de fide catholica, prout capere possint, de perpetua retributione bonorum et aeterna damnatione malorum, de resurrectione quoque futura et ultimo iudicio et quibus operibus possit promereri beata uita quibusue excludi".

facilement ce qui leur est dit¹⁶²". L'architecture même de ce canon conciliaire permet de voir que cette dernière recommandation est un ajout : c'est un indice supplémentaire de la mutation décisive qui se produisit alors dans l'évolution des rapports entre communication écrite et communication orale. Cette première constatation confirme l'idée que la prise de conscience d'une différence irréductible entre la langue parlée populaire et la langue écrite traditionnelle est un phénomène récent.

Traduire

Cette différence est clairement marquée par l'emploi du mot *transferre*. Ce verbe, comme nous l'avons vu, appartient à une famille de termes dont un des sens essentiels était précisément : "traduire" d'une langue dans une autre. On ne saurait le comprendre autrement ici, ni l'interpréter comme on a voulu le faire, par "transposer"¹⁶³. Cette solution supposerait - et c'est bien l'intention de ceux qui l'ont choisie - qu'il ne s'agissait pas encore de distinguer deux langues différentes, mais qu'on s'efforçait encore de passer d'un registre à un autre à l'intérieur d'un même système linguistique. Pourtant, la philologie plaide en faveur du sens de "traduire" : l'histoire antique du mot l'atteste¹⁶⁴. En outre, comment aurait-on pu mettre le verbe *transferre* en facteur commun à *in rusticam romanam linguam* et à *theotiscam*, s'il ne s'était agi exactement de la même opération intellectuelle ?

La transmission d'une homélie écrite en latin à un auditoire germanophone suppose une traduction, et rien d'autre. Et il est très improbable que nous ayons ici un zeugma sémantique. *Transferre* a donc été employé avec le sens plein de "traduire" ; cette notion, familière depuis les débuts de la littérature latine¹⁶⁵, appartenait pleinement à la tradition chrétienne et elle avait été rendue célèbre par les

162. *Ib.*: "Et ut easdem omelias quisque aperte transferre studeat in rusticam Romanam linguam aut Thiotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quae dicuntur".

163. Comme le souligne à juste raison BENGT LÖFSTEDT, dans le compte-rendu (par ailleurs trop sévère) qu'il a donné du livre de R. WRIGHT, *Late latin*, dans *Vox Romanica*, t. 43, 1982, p. 259-263.

164. Nous avons là aussi suivi les grands dictionnaires que nous citons d'ordinaire, du *Lexicon* des oeuvres de Cicéron établi par H. Merguet à l'OLD. Ajoutons que *transferre* évite justement l'éventuelle ambiguïté qu'aurait *interpretari* (puisque, employé dans les capitulaires, il a aussi le sens d' "expliquer") et qu'il est plus imagé que *vertere*, rare à cette époque carolingienne, autant que nous ayons pu en juger par nos lectures. *Transferre* suscite l'image d'un passage (*trans* -) d'un point à un autre, accompagné d'un effort (*ferre*). Cette considération confirme le fait qu'il s'agissait bien, dans l'esprit des rédacteurs, de changer de langue.

165. Puisqu'elle a commencé par la traduction en latin de l'*Odyssée* par Livius Andronicus.

travaux de Jérôme : que la Bible ait été traduite du grec et de l'hébreu appartenait aux connaissances fondamentales des clercs. Faut-il aller plus loin, et constater que la traduction du latin en roman est mise sur le même plan que celle du latin en germanique ? Mais on doit d'abord se poser un autre problème : comment se fait - il qu'il ait été question de langue germanique à Tours ? Il n'y avait sûrement pas un groupe de germanophones assez nombreux en Touraine pour justifier une pareille mesure. L'explication peut sortir d'un rapprochement. Le concile tenu à Mayence en 847 reprend, en effet, mot pour mot, le texte tourangeau de 813 : c'est dire qu'en territoire germanique, il est fait référence aussi à la langue romane¹⁶⁶.

Cette uniformité des dispositions et cette apparente inadaptation des rédactions à des contextes linguistiques locaux déterminés s'explique si l'on admet, comme nous l'avons proposé, que ces décisions relatives à la prédication furent originellement prises dans un cercle assez restreint, et que ce renversement historique fut sûrement opéré dans le proche entourage de l'empereur, c'est-à-dire sans doute à Aix même. Un tel déroulement des événements expliquerait, en outre, la relative lenteur avec laquelle les lettrés se sont décidés à procéder à cette mise à jour, qui supposait de leur part un véritable changement de mentalité. Il a été nécessaire que la réforme se diffusât suffisamment, qu'elle se heurtât à des difficultés insurmontables dont le clergé moyen et bas fut le premier témoin (et peut-être la première victime), que celles-ci fussent ensuite perçues et admises par les supérieurs de ces prêtres et de ces curés, qu'enfin le pouvoir central pût analyser ce qui se passait - et se mît d'accord sur une décision ! Il était normal que, regardant du centre du pouvoir, les législateurs prévissent à la fois le cas du germanique et celui du roman.

Les conciles ont respecté la lettre des instructions qu'ils ont reçues, et c'est pourquoi nous constatons ce paradoxe apparent qu'une recommandation à traduire dans les deux grandes langues populaires de l'Empire ait été dictée à Tours¹⁶⁷. La conclusion s'impose donc : dans l'esprit du législateur, la langue parlée populaire d'origine latine n'était pas, face à la langue source des traductions, dans une situation qui présentât une différence de nature avec celle du germanique. La *romana lingua rustica*, très éloignée désormais de l'*urbanitas* grammaticale et littéraire traditionnelle, et devenue ainsi étrangère à la latinité, rejoignait le germanique dans la catégorie des langues non sacrées : c'est la preuve qu'il ne s'agissait plus du tout d'une différence de style, ou de niveaux de langage,

166. *Conc. Mogunt.* (octobre 847) ; sur le contexte historique et le déroulement de ce concile, cf. J. HEFELE, H. LECLERC, *Histoire des conciles*, t. 4, 1, p. 131 sqq.

167. L'expression *rusticam romanam linguam* peut, tout aussi bien que la langue d'oïl, désigner la langue d'oc (nous doutons que la conscience de ces distinctions intérieures au galloroman soit déjà apparue), ou, éventuellement, toute autre langue romane. Faut-il notamment songer aussi à l'italien (les capitulaires qui régissent le royaume de Louis sont très nombreux) ?

comme au temps où le latin était encore une langue vivante commune¹⁶⁸. Il n'était plus possible de procéder à une simple adaptation stylistique pour passer du registre savant au registre populaire, comme au temps d'Augustin, de Césaire, ou même d'Eloi. Il s'agissait bel et bien, désormais, de changer de mode d'expression dans l'ordre de la langue. En ce sens, les débats et les décisions qui précédèrent la promulgation du canon dix-sept du concile tenu à Tours en 813 représentent un véritable acte fondateur, qui change l'histoire culturelle et consacre cette nouveauté ; quant au canon lui-même, il est bien le "bulletin de naissance des langues romanes"¹⁶⁹.

Le latin des illettrés

Pourtant, l'intérêt de ce document n'a pas été épuisé, ni ses difficultés toutes résolues par une telle conclusion. Car, il convient de nuancer l'affirmation précédente. En effet, la dénomination de *rustica Romana lingua* mérite de retenir notre attention. Elle a été formée sur l'alliance de mots *Romana lingua*, qui avait désigné jusqu'à cette date la langue latine sans que des différences dans le sens ou l'usage fussent sensibles entre les deux dénominations. *Latina lingua* et *Romana lingua* ont été et demeurent interchangeable de l'époque classique à la première période carolingienne¹⁷⁰. En conséquence, les évêques de Tours auraient très bien pu écrire *rustica Latina lingua*. Inversement, le mot *Latinus* passera précisément lui aussi dans les langues romanes pour désigner effectivement ce que les modernes ont appelé le roman (*ladinu* en dialecte romanche, *lati* en langue d'oc)¹⁷¹.

Il en résulte que ce qui distingue la langue parlée populaire de la langue parlée savante est qu'elle est, non pas une *Romana lingua* (car ces mots désignent le latin), mais une *rustica Romana lingua*. Le second adjectif, *rustica*, n'est pas un qualificatif de circonstance, mais une épithète de nature qui surdétermine le premier adjectif *Romana*. Dans la conscience du locuteur, la nouvelle langue est donc issue

168. Malgré l'audace (pour son temps) de certaines de ses idées, H.F. Muller admettait dans ses études (*When did latin, A chronology, L'époque mérovingienne*) qu'une cassure profonde se produisit alors. Cette opinion semble bien partagée par E. Löfstedt (*Late latin*) et par Dag Norberg (*Syntaktische Forschungen*). Notre position est donc classique par rapport à ces interprétations.

169. Le mot est de W. Von Wartburg.

170. Sur cette équivalence, cf. *supra*, chap. I, p. 000 ; IV, p. 000 ; V, p. 000. Récemment, A. DISANDRO, *Romanidad y romanidad. Cuestión controvertida*, in *Romanica*, t. 9, 1980, p.5-27, a voulu établir que, dans l'Antiquité Classique, une distinction aurait existé depuis Varron entre *lingua Romana* et *latinitas*. Mais les différences (dont la réalité ne nous a pas paru très assurée) ne sont plus du tout sensibles au temps d'Augustin et de Jérôme.

171. Sur cette continuité, cf. l'étude déjà citée de B. MÜLLER, *Zum Forleben von Latinu (sic)*.

de la première, elle en est la descendante abâtardie¹⁷². L'adjectif *rusticus* fait partie de ces qualificatifs fréquents sur les lèvres des lettrés de la cour carolingienne, d'Alcuin à Théodulphe ; il désigne l'absence de norme qui est le propre des analphabètes, de ceux qui ne parlent pas du tout *per grammaticam*¹⁷³. Ainsi, la disparition dans l'oeuvre d'Alcuin du terme *rusticus* de la gamme des qualifications qui désignent le registre populaire du latin n'était pas un hasard : elle correspondait à un sentiment d'insécurité linguistique, puisque, d'une certaine manière, la rusticité cessait d'être ce qu'elle avait toujours été¹⁷⁴.

Ces considérations nous ont conduit à préférer ici la traduction : "le latin des illettrés"¹⁷⁵. Car elle reste fidèle à la dénomination originelle qui avait pour effet de marquer le lien génétique entre les deux langues, latine et romane, de souligner leur air de famille, et en même temps de déplorer la distance excessive qui s'était déployée entre elles. Les locuteurs lettrés de Touraine ont été ainsi les seuls à s'exprimer avec une précision de grammairiens¹⁷⁶. On ne sera pas surpris que ce soit en un lieu où la réforme a été menée le plus activement : c'est à Tours, là où a exercé un maître exceptionnel, où a travaillé l'un des *scriptoria* les plus fameux de l'Empire¹⁷⁷, que nous a été donnée une analyse d'une telle précision. Tout en suivant le canevas des instructions impériales, à l'établissement duquel ils

172. On ne peut pas exactement dire que cette langue est retombée de l'*urbanitas* dans la *rusticitas*, à l'inverse du processus par lequel le latin "langue des paysans" du Latium, avait été purifié à Rome par le travail des grammairiens et des écrivains. Il faut, en effet, bien se rendre compte que l'expression *Romana lingua* ne désignait pas uniquement le registre lettré de la langue latine, mais toute la latinité, du haut en bas de sa gamme stylistique et dans tous ses registres (cf. *supra*, chap. I, p. 000, le tableau A). Rappelons que les distinctions établies entre *sermo scholasticus* et *sermo humilis*, par exemple, sont la preuve que pour les lettrés le *sermo rusticus*, alors synonyme de *sermo humilis*, faisait partie intégrante de la *Romana lingua*. Désormais, la notion de rusticité correspond à un degré si accru d'agrammaticalité, que l'adjectif *rusticus* prend une sorte de valeur superlative. Cette rusticité là est plus grave que l'ancienne, à un degré tel que la langue des paysans n'est plus vraiment latine.

173. Cf. *supra*, ch. VI, p. 000.

174. On peut à bon droit supposer à ce point de notre analyse que, dès Alcuin, s'était formée une sorte de pré-diagnostic, par lequel les lettrés établissaient une sorte de "constat d'involution" (me souffle J. Fontaine).

175. Nous l'avions proposée en 1980 dans notre opuscule *Le Haut Moyen Age Occidental*, p. 109. Nous hésitions alors sur le sens de *transfere*.

176. Ces grammairiens étaient, de plus, ouverts à la dialectologie historique.

177. Le *scriptorium* de Tours a été étudié par E.K. RAND, *A survey of the manuscripts of Tours*, 2 vol., Cambridge (EU), 1929.

avaient pu participer, les ecclésiastiques de la Touraine ont cherché à montrer que, dans l'exercice de leur *cura pastoralis*, ils avaient fait preuve d'une obéissance active.

Ils ont peut-être tenu à garder, en outre, une certaine primauté intellectuelle en montrant leur maîtrise et leur lucidité, même quand il s'agissait de tirer de l'action réformatrice, décidée vingt-cinq ans plus tôt, et dont un des maîtres d'oeuvre avait été l'illustre abbé du monastère de Saint-Martin de Tours, des leçons et des conséquences qui obligeaient à en inverser les attendus et surtout les applications¹⁷⁸. La rédaction du canon dix-sept marque clairement ce désir : les pasteurs y soulignent que les paroles que leur adressent les locuteurs analphabètes ont été analysées par leurs soins. De ce travail à la fois pastoral et érudit est résultée une identification correcte de ce langage : c'était du très mauvais latin¹⁷⁹.

Radicalisation d'une différence

Ce latin était si délabré qu'il révélait une compétence active très réduite : il s'ensuivait que la compétence passive de tels locuteurs parut, elle aussi, très limitée¹⁸⁰. Les orateurs s'étaient vus, en conséquence, obligés de concilier deux exigences devenues par trop contradictoires : d'une part être clairs et intelligibles, d'autre part respecter le souci de correction qui, surtout depuis 789 et les réformes promues par Alcuin, requérait des responsables de la communication verticale une langue latine amendée. Or, satisfaire à la fois à ces deux exigences était devenu impossible ; l'écart croissant entre la langue "puriste" (le latin littéraire restauré, écrit et lu à haute voix, ou parlé) et la langue vulgaire était désormais tel que les prédicateurs se trouvaient en porte-à-faux :

178. Il nous paraît très probable que le personnel intellectuel du monastère joua un rôle important dans le travail d'élaboration, de rédaction et de copie du texte conciliaire. Or, le successeur d'Alcuin à l'abbatiate, Fridugise, avait été un de ses élèves préférés (J. FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle*, t. 1, p. 81- 84) : nous émettons l'hypothèse qu'il a été l'inspirateur principal du fameux canon 17.

179. On admettra que la langue que les prédicateurs reçoivent l'ordre d'employer en 813 est la même que celle qu'ils ont entendue sur les lèvres de leurs fidèles. On aurait pu en effet imaginer un schéma plus compliqué de type ternaire où seraient opposés le latin, le roman et un pseudo-latin ou un pseudo-roman, intermédiaire, qui recevrait le nom de *rustica romana lingua* (et il s'ensuivrait que ces mots ne désigneraient pas directement la langue parlée populaire) et qui aurait été une sorte de "sabir véhiculaire". Mais pourquoi les lettrés, une fois accompli l'effort de renoncer à une expression orale polie *per grammaticam*, se seraient-ils arrêtés à mi-chemin de leur mission, dans un choix qui aurait risqué d'en compromettre, malgré tout, le succès, et qui aurait de toute façon trahi leur goût retrouvé pour le purisme latin?

180. Sur ces phénomènes et ces concepts, cf. *supra*, p. 000 et *infra*, chap. IX, p. 000.

la différence de degré entre les registres d'expression avait franchi le seuil linguistique qui la transformait en une différence de nature. De cette position, il était nécessaire et urgent pour eux de sortir. Ou ils respectaient la consigne de grammaticalité et ils devenaient dans la pratique presque inintelligibles à leurs auditeurs ; ou ils se rapprochaient de la langue de ceux-ci, et ils renonçaient à un enrichissement culturel et à une amélioration de leur langage, durement acquis depuis vingt ans.

C'est la présence de l'expression *transfere in*, et elle seule, qui permet de tirer ces conclusions. Le fait qu'il y ait eu un latin "sauvage", parlé par les illettrés, n'était nullement une nouveauté pour des locuteurs instruits, dont la plupart avaient appris cet idiome dès l'enfance comme leur propre langue maternelle, dans la facile familiarité que décrit Augustin¹⁸¹. Mais c'est la première fois qu'au lieu de recommandations sur la nécessité de parler simplement, au besoin en commettant quelques infractions contre la grammaire, il était exigé des évêques qu'ils traduisissent leurs homélies latines à l'intention de fidèles qui jusqu'à une période récente étaient considérés comme latinophones¹⁸². Parler le "latin des illettrés" dans le cadre solennel des grandes liturgies, redevenues plus splendides, elles aussi, comme le latin avait retrouvé son éclat de langue d'apparat, depuis la *reformatio*, exigea sûrement de ces prélats carolingiens tout-puissants un bel effort d'humilité. Les voilà obligés d'abandonner leurs privilèges culturels, leur distinction peut-être la plus chère, pour imiter ces curés de village dont la langue, vingt ou trente ans plus tôt, les avait peu séduits!

Prévoyait-on des résistances¹⁸³ ? Certains voulaient-ils, par

181. Cf. *supra*, chap. II, p. 000.

182. Aucun des documents venant des siècles précédents n'a présenté une semblable succession de mots : *transfere in Romanam linguam rusticam*, ni son équivalent, même approché. Même lorsque, par exemple, Isidore parle de *lingua mixta*, il n'y voit qu'une forme moins urbaine du latin (cf. *supra*, chap. IV).

183. P. ZUMTHOR, *Un trompe-l'oeil linguistique*, p. 176, croit à la réalité de ces résistances. Selon lui, Agobard de Lyon et Claude de Turin auraient pris le contre-pied des décisions de 813, en maintenant une prédication uniquement latine. L'hypothèse est intéressante. Elle correspondrait bien au caractère "réactionnaire" des deux Espagnols et refléterait l'attitude d'intransigeance linguistique - entre autres résistances - d'une partie des mozarabes, telle qu'elle se figera chez Alvare et Euloge de Cordoue (cf. *infra*, chap. VII). Malheureusement, elle ne s'appuie pas sur une analyse des *testimonia*, qui reste à faire. Au cas où elle s'avérerait fondée, on y trouverait une confirmation supplémentaire du fait que cette crise de la communication fut bel et bien un phénomène très récent dont les conséquences théoriques et pratiques ne s'imposèrent pas toujours rapidement. J. DEVISSE, *Hincmar, archevêque de Reims*, t. I, p. 334, croit lui aussi que le latin seul servait un demi-siècle plus tard à la prédication publique à Reims. Refus, là aussi, d'adopter une politique linguistique réaliste (et ce serait conforme au caractère d' Hincmar), simple retard dans l'apparition de

exemple, continuer à lire en diction soignée, quelles que fussent les circonstances et quel que fût le niveau culturel de l'auditoire¹⁸⁴, les *Vitae* corrigées dont les copies se multipliaient ? Il y eut certainement un peu de tout cela, et c'est pourquoi apparaît l'injonction : "que chacun s'applique". Le verbe *studeat* appelle à un effort d'obéissance, de volonté et d'attention. Nous sommes ici arrivés à la limite des enseignements que ce fameux canon du concile de Tours de 813 pouvait nous apporter sans qu'il y ait trop grave ambiguïté sur leur sens, ni doute excessif sur leurs fondements.

*Une énigme : la présence de *facilius**

Il n'en est plus de même si l'on considère d'autres éléments du texte, qui ont aussi plus ou moins attiré l'attention des commentateurs. Que signifie au juste l'adverbe *aperte* ? Il s'intercale entre *quisque* et *transfere*, et modifie donc ce verbe. Comment, en outre, comprendre la proposition subordonnée finale *quo facilius cuncti possint intelligere* ? Le pronom indéfini *cuncti* (*et non omnes*) veut, par son classicisme, marquer combien les évêques ont le souci de se faire comprendre jusqu'au dernier rang des baptisés. La difficulté provient du parallèle établi entre le roman et le germanique. En effet, dans le cas d'un auditoire romanophone, on comprend que l'intelligence a été facilitée par le fait de traduire en roman. Une telle indication permettrait de souligner que la communication verticale latine, même réformée, n'était pas, quoique brouillée, devenue totalement opaque pour les illettrés romanophones. Entre l'ancienne et la nouvelle langue seraient malgré tout demeurées quelques zones d'interférences, quelques clairières de perception.

Mais, difficulté majeure, si l'on ne traduisait pas en germanique, les auditeurs germanophones n'auraient rien compris du tout. Il aurait été absurde de prétendre que traduire aurait "facilité" leur compréhension¹⁸⁵. Dans le cas de la *theotisca lingua*, l'opposition

l'information, ou lecture des documents à corriger ? La répétition de l'ordre de traduire, donnée en 847 au concile de Mayence, serait peut-être ainsi expliquée par ces résistances mieux que par l'idée passe-partout de l'inertie des rédacteurs.

184. On pourrait, en effet soutenir que ces *Vitae* corrigées étaient destinées à la lecture monastique (privée ou publique, au réfectoire), donc pour un auditoire d'un certain niveau littéraire et linguistique, qu'il était possible d'améliorer encore dans un milieu fermé, et dans un climat culturel privilégié. Mais nous avons donné des exemples probants que les nouvelles versions étaient également lues au public laïc et aux pèlerins (cf. *supra*). Une cause de lenteur a certainement été l'établissement, même oral, de traductions qui fussent jugées satisfaisantes tant pour leur fidélité à l'original, que pour leur intelligibilité.

185. Sauf à tenir compte d'une aristocratie germanique souvent élevée de manière bilingue (cf. Chrodegang), au moins par l'acquisition des rudiments du latin. Mais le canon 17, comme tout le concile de 813, prend en considération l'ensemble du peuple chrétien

est binaire ; la transmission du message aurait été nulle ou complète, sans ce degré intermédiaire qu'implique l'emploi de *facilius*¹⁸⁶. Deux solutions peuvent permettre d'aplanir ces difficultés d'interprétation. La première consiste à admettre que les rédacteurs n'ont pas tout à fait maîtrisé leurs données. Ils avaient, d'un côté, les instructions qui prévoyaient une prédication dans les deux langues populaires de l'Empire ; de l'autre, ils disposaient de leurs propres informations sur le diocèse de Tours et sur sa région.

Ils auraient donc judicieusement établi les avantages d'une traduction en roman pour leurs fidèles illettrés romanophones, mais sans s'aviser de séparer le cas de la langue germanique. Il s'agirait donc d'une maladresse de l'énoncé ; d'ailleurs, la proposition finale, par sa place en fin de phrase pourrait sembler être un commentaire ajouté. Les évêques auraient renoncé à harmoniser leur formulation (ou ne s'en seraient pas souciés), en se disant que, de toute manière, on ne se préoccuperait, dans leur diocèse, que des fidèles romanophones. Cette interprétation a l'avantage de confirmer que la langue écrite et la langue parlée entretenaient des rapports moins étroits qu'avant la réforme, mais encore perceptibles même au niveau de la compréhension populaire¹⁸⁷. En revanche, elle n'explique guère la valeur de l'adverbe *aperte* ; elle sous-estime la cohérence intellectuelle des rédacteurs (si, comme nous le croyons, Fridugise a contribué à ce travail, la qualité intellectuelle des participants était très élevée) ; elle laisse de côté un phénomène connexe. En effet, la clef de l'énigme se trouve peut-être dans la présence de cet adverbe, qui n'a pas reçu peut-être toute l'attention qu'il mérite.

Importance et signification de aperte

Traduisons-le en lui conférant un sens fort : "sans ambage, directement, clairement", ou mieux, "franchement, nettement, formellement". On comprendra : "que chacun d'eux s'applique à traduire <les homélies> franchement", et, si nous glosons : "que chacun d'eux fasse tous ses efforts pour en établir une véritable traduction".

(cf. l'emploi du pronom indéfini *cuncti*).

186. Nous ne croyons pas non plus que sa présence serait due à un souci d'euphémisme. Les ecclésiastiques - dans cette interprétation - auraient gazé l'ancienneté d'une réalité sociolinguistique catastrophique pour leurs obligations de pasteurs. Ce serait préjuger que la crise était non pas récente, mais ancienne ; nier l'évidence d'une vitalité durable du latin comme langue commune ; supposer que la hiérarchie épiscopale (et impériale) n'ait comporté que des responsables décidés à ne pas prendre rapidement en compte la vérité.

187. C'est, de toute façon, notre sentiment : la communication verticale était très perturbée ; mais elle n'était pas inexistante ; un illettré du IX^e siècle continue à recevoir quelque chose du message émis. Mais il est placé en situation d'insécurité linguistique telle qu'il devient impossible à son pasteur d'exiger de lui qu'il puisse accéder de la sorte à une véritable formation religieuse.

L'expression *aperte transferre* s'opposerait non pas à une, mais à deux opérations antérieures ; à l'une explicitement, c'est-à-dire à la simple lecture à haute voix faite dans les conditions prescrites par les réformateurs ; à l'autre implicitement : la traduction réelle et avérée comme telle se substituerait à une autre opération qui aurait donné des résultats pédagogiques et pastoraux positifs, quoique lacunaires, compte tenu de son caractère local, sporadique et, pour ainsi dire, larvé : il y aurait là, en effet, une allusion au fait que des prédicateurs, devenus conscients des difficultés rencontrées par leurs auditoires, mais restés soucieux de respecter la lettre des instructions antérieures à 813, auraient donné à leurs fidèles des explications orales destinées à compléter la lecture qu'ils venaient d'entendre¹⁸⁸.

Ce sens d' "expliquer" est précisément propre, comme nous pensons l'avoir montré, à *tradere*, verbe que l'on a vu jusqu'à présent apparaître seul - à l'exclusion donc de *transferre* - dans les capitulaires et autres documents administratifs. Il est évident qu'un public germanophone a toujours reçu des explications en germanique. Mais les évêques, les abbés, et les intellectuels aptes à ce travail, sont désormais autorisés à établir des traductions écrites, au lieu de se contenter de commentaires oraux : dans ce cas, la compréhension de vraiment tous (*cuncti*) les fidèles se serait trouvée effectivement facilitée (*facilius intelligant*). Mais cette interprétation convient aussi pour un public romanophone : les prêtres, notamment, et les curés de village devaient compléter la lecture des homélies par quelques mots d'explication qui aidaient les fidèles à mieux suivre la leçon donnée, rappelons-le, par des sermons neufs qui avaient rompu avec leurs habitudes¹⁸⁹. La langue dans laquelle ils s'exprimaient alors devait assurément tenir du protoroman, plus que du latin tardif¹⁹⁰.

188. Cette attitude n'est pas sans exemple : rappelons la décision des moines de Saint-Riquier, qui avaient choisi la version la plus vulgaire des rédactions mérovingiennes pour la lire à la foule, parce qu'ils avaient compris que c'était justement ce registre incorrect qui était le plus clair pour leurs fidèles... et qui continuaient imperturbablement à utiliser cette version longtemps après l'encyclique de 789 : leur confusion n'était pas feinte ; et leur effort pédagogique non sans mérite (cf. *supra*). Gageons que leur cas n'a pas été unique.

189. Cette action était également rassurante et gratifiante pour ces modestes curés, qui, d'abord mis en demeure de hausser leur culture, se retrouvaient alors en position de porter un secours pédagogique à des fidèles plus perdus qu'eux-mêmes.

190. On dispose d'un bel exemple de cette "explication" (*tradere*), qui n'est pas vraiment une traduction, avec le texte des serments de fidélité qui sont promulgués en 802. La graphie et certains caractères morpho-syntaxiques les rattachent au latin tardif ; mais tout le phrasé décalque celui du protoroman. *Capitularia missorum specialia* (MGH, p. 99-102 - Ce sont des formules que devaient faire réciter les *missi* Magenardus, Magelgaudus, Magnus et Godefredus à Paris, Rouen et Orléans) : "Domno Karolo piissimo imperatori, filio Pippini regis et Berthanae, fidelis sum, sicut homo per dicitum debet

En outre, ils ne devaient pas manquer de se référer aux récits habituels (dans le cas des *Vitae*, notamment), bien connus de leurs paroissiens, pour les aider, en les ramenant de l'inconnu (les nouvelles rédactions) au connu (les vieux manuscrits) à ne pas perdre l'information offerte. Il se créa ainsi des micro-systèmes évanescents qui assuraient la sauvegarde de la communication. Les évêques les plus lucides, et les plus humbles, se résolurent sûrement à des tentatives analogues. La légitimation de ces pratiques et le renoncement à la réforme linguistique, du moins au niveau populaire, seraient ainsi marqués avec netteté par le canon dix-sept, si notre interprétation du sens et de l'importance de l'adverbe *aperte* était retenue.

Autres conciles de 813

Les autres conciles de 813 n'offrent pas de *testimonia* aussi riches que celui de Tours. Au concile d'Arles, il est bien rappelé que les prêtres devaient prêcher, mais sans autre précision¹⁹¹. Même absence de prescription linguistique au concile de Châlons¹⁹². En revanche, l'assemblée tenue à Reims édicte une recommandation qui, moins précise, révèle néanmoins des préoccupations toutes proches de celles qui animèrent les Tourangeaux. Les évêques reçurent

esse domino suo, ad suum regnum et ad suum rectum. Et illud sacramentum quod iuratum habeo...". B. BISCHOFF, *Anecdota*, a publié un texte dont le statut sociolinguistique est identique, *Une description de la basilique de Saint-Denis de l'année 799* (p. 212-218) : "Habet ipsa ecclesia luminaria mille CCL et mittunt in illa luminaria de oleo modios VIII... Et habet in illa ecclesia portas paratas de auro et argento II". Le protoroman des *Serments de Strasbourg* est déjà inscrit dans ces lignes. Nous y reviendrons au chapitre IX. Mais retenons aussi que de telles rédactions prouvent que le latin et le roman, quoique séparés et distincts, demeurent en contact assez étroit pour que la conscience de la filiation de l'une à l'autre langue ait pu se maintenir (alors qu'elle se perdra au Moyen Age, quand les deux langues auront plus largement divergé).

191. *Con. Arelat.* (MGH, p. 251), c. 9 : "Vt non solum in ciuitatibus, sed etiam in omnibus parroechiis, presbyteri ad populum uerbum faciant, ut et bene uiuere studeant, et populo sibi commisso praedicare non neglegant".

192. *Conc. Cabillon.*, c. 3 : "Et praedicatione assidua <episcopi> plebem ammoneant". Il s'agit de Châlon-sur-Saône (et non de Châlons-sur-Marne, *Catalaunum*), qui est en terre d'oïl et n'est donc apparemment pas l'objet d'une recommandation linguistique, de même que Arles : il serait vraiment erroné, soulignons-le, de tirer de ces silences des conclusions sur un partage oc/oïl, puisque dans l'une comme l'autre ville, les rédacteurs n'ont pas donné d'indications plus précises. Peut-être faudrait-il chercher du côté des préoccupations locales (soucis, conflits, mentalités) les raisons de ce silence, sans rapport avec la chronologie réelle de l'évolution. Mais ces questions méritent une nouvelle étude.

l'invitation à "s'appliquer à prêcher les texte des sermons et des homélies des Pères selon la langue propre aux auditeurs, de manière à ce qu'ils puissent tous comprendre ¹⁹³". L'expression *secundum proprietatem linguae* laisserait une grande part d'incertitude si nous n'avions disposé du canon 17 du concile de Tours pour orienter notre lecture. Car rien n'eût interdit de comprendre, en l'absence de l'autre document, qu'il s'agissait d'un partage entre latin et germanique. De toute manière, cette formulation un peu banale¹⁹⁴ prouve que les membres de l'assemblée se sont moins intéressés à la question que leurs collègues de l'Ouest de la France¹⁹⁵.

Enfin, à Mayence, le rédacteur a pris soin de rappeler que rien ne devait empêcher la prédication d'avoir lieu le dimanche et les jours fériés "en se conformant à ce que le petit peuple pouvait comprendre¹⁹⁶". Le mot *uulgus* prouve dans ce texte que les évêques de Mayence ont pris en considération la grande masse des fidèles illettrés, considérée dans son ensemble¹⁹⁷.

Vulgaris populus

Un autre *testimonium* doit être ajouté à ceux-ci : une synthèse des canons édictés par ces cinq conciles est établie à Aix la même année. On y lit notamment, à propos de la prédication : "qu'elle soit faite assidûment en se conformant à ce que le petit peuple peut comprendre¹⁹⁸". La formulation reprend celle qui a été édictée à Mayence,

193. *Conc. Rem.* (MGH, p. 255), c. 15 : "Vt episcopi sermones et omelias sanctorum patrum, prout omnes intelligere possint, secundum proprietatem linguae praedicare studeant".

194. *Proprietas linguae* est une expression familière à Jérôme (ep. 57).

195. La formulation tourangelles est plus énergique : là où, à Reims, il est question de *omnes*, à Tours, le rédacteur a écrit *cuncti*. D'autre part la proposition *prout omnes intelligere possint* rappelle celle qui avait été énoncée à Tours, *quo facilius omnes intelligere possint*. Mais seule la formulation rémoise correspond à la notion de connaissance des langues : elle est un peu en porte-à-faux dans la phrase. Tout se passe comme si les évêques assemblés à Reims n'avaient pas joui de la belle maîtrise intellectuelle qui caractérisait les Tourangeaux.

196. *Conc. Mog.* (813, MGH, p. 268), c. 25 : "Si forte episcopus non fuerit in domo sua aut infirmus est aut alia causa exigente non ualuerit, nunquam tamen desit diebus dominicis aut festiuitatibus qui uerbum Dei praedicet iuxta quod intelligere uulgus possit".

197. Là non plus, il n'y a pas de référence à la nécessité de traduire. Seule la chaîne des *testimonia* conduit à cette interprétation.

198. *Appendices ad concilia anni 813, A, Karoli Magni capitula e canonibus excerpta* (MGH, p. 294-297), c. 13 : "De officio praedicationis, ut iuxta quod intelligere uulgus possit assidue fiat".

mais le texte présente une variante intéressante : *bene uulgaris populus intelligere*. Elle insiste sur la spécificité du public illettré ; l'expression est rare ; en glosant le mot *uulgus*, elle souligne le statut culturel particulier de ce public ; elle entérine la nécessité de mettre vraiment la communication orale au niveau des plus démunis de culture. Elle reprend avec force et réunit sous une même dénomination les termes sous lesquels se reconnaissent les romanophones (*rustica Romana lingua*) et les germanophones (*Theotisca lingua*) : *Rustica* et *Theotisca* sont ici synthétisés en *uulgaris (lingua)*.

Un autre indice éclaire cette étape décisive et ses problèmes. C'est en effet la première fois que l'autorisation est donnée de réciter les prières fondamentales en langue vernaculaire. Le Concile de Mayence rappelle l'obligation faite aux hommes d'Eglise d'avoir à instruire leurs fidèles, et de leur apprendre les prières essentielles ; et il ajoute cette intéressante restriction : "Mais chaque fois que quelqu'un sera incapable de faire autrement, qu'il apprenne ces textes même dans sa propre langue¹⁹⁹". La structure de l'énoncé est révélatrice : une première opposition forte apparaît, exprimée par l'adverbe *uero* ; une deuxième ensuite, marquée par l'emploi idiomatique classique de *uel*. La phrase est, là aussi, ajoutée en fin de canon. On en retire l'impression que les choix et les ordres précédents avaient soulevé des difficultés et qu'en définitive les maîtres de la situation ainsi créée résolurent le conflit en légalisant de véritables dérogations à la règle suivie jusque là²⁰⁰.

Une révolution linguistique récente et brève

Ces *testimonia* forment donc une trame assez serrée ; elle nous permet de conclure qu'une révolution linguistique a éclaté dans les espaces septentrionaux de l'Empire, et, pour l'essentiel, en Francie et en Austrasie Occidentale. Quels sont, en définitive, les caractères essentiels de cette rupture ? Elle consiste d'abord en une prise de conscience : les locuteurs lettrés se rendent compte que la langue parlée populaire n'est plus du latin, ni tardif, ni vulgaire. Les illettrés parlent une langue qui n'offre qu'une image déformée de l'ancien idiome : elle est elle-même devenue assez étrangère à celui-ci pour qu'une véritable traduction devienne nécessaire. Cette constatation a été une surprise : elle a contredit leurs préjugés

199. *Con. Mog.* (813), c. 45 : "Qui uero non aliter potuerit, uel in sua lingua discat".

200. Cette constatation oblige à nuancer l'interprétation traditionnelle donnée au passage énumérant les langues dans lesquelles on peut prier, édicté au concile de Francfort en 794. Cette position serait restée théorique jusqu'en 813. Le canon 45 de Mayence confirmerait que la récitation du *Credo* et du *Pater* a été imposée en latin, même hors des territoires romanophones.

L. LENTNER, *Volkssprache*, n'a malheureusement pas commenté ce passage, bien qu'il ait à plusieurs reprises fait référence au concile de Mayence de 813 (p. 32 et 58).

intellectuels et culturels. Donc, sa genèse ne doit pas être cherchée très loin auparavant : cette perception d'une différence infranchissable autrement que par une véritable traduction (*aperte transferre*) s'est produite en une période relativement brève, une génération environ.

On peut en dégager trois causes qui ont convergé pour déterminer un franchissement du seuil critique de mutation linguistique : le maintien de zones de contact plus ou moins opératoires entre la communication écrite et la communication orale, jusqu'à cette période du troisième quart du huitième siècle, a favorisé et légitimé la mise en place d'une réforme volontariste, linguistique et culturelle, qui devait rapidement se révéler illusoire ; l'application de cette réforme a disloqué les zones de contact ; le caractère néo-bureaucratique de l'administration carolingienne, par ses enquêtes répétées, a obligé les lettrés à prendre conscience de l'échec de leurs efforts dans ce domaine. Il convient de se demander, en dernier lieu, de quelle manière les érudits comme Alcuin ont pu percevoir et analyser la situation du continent, et quelles conséquences ont eu leurs conclusions personnelles sur la chronologie des changements linguistiques : dans cette perspective, il resterait à expliquer la naissance d'une *scripta* devenue franchement romane. Ces questions méritent un développement séparé, qui sera présenté en conclusion générale de notre enquête.